

**ENTREPRISE NATIONALE DE FORAGE
E N A F O R
SPA CAPITAL SOCIAL DE 4.000.000.000 DA**



NOTICE D'INFORMATION

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Montant : 8.000.000.000 DA

Tranche 1 : 4.080.000.000 ; 3,00% ; 11 décembre 2010

Tranche 2 : 3.920.000.000 ; 3,50% ; 11 décembre 2011

Garanti par :



Visa COSOB N° 05-06 du 10 Novembre 2005

« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. La Commission vérifie que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision. »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION :	6
I-1- DÉCISIONS QUI SONT À L'ORIGINE DE L'OPÉRATION :	6
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATÉGORIE DES TITRES :	6
I-3- PRIX D'ÉMISSION :	7
I-4- PRODUIT BRUT ET ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'ÉMISSION. EMPLOI DU PRODUIT NET :	7
I-5- CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION :	7
I-6- MODALITÉS ET DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES TITRES :	8
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	8
I-8- DATE DE RÈGLEMENT :	8
I-9- TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE RENDEMENT RÉEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	8
I-10- PÉRIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	9
I-11- DURÉE TOTALE ET DURÉE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	9
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	9
I-13- RÉGIME FISCAL :	9
I-14- GARANTIES :	9
I-15- MASSE DES OBLIGATAIRES :	10
I-16- COTATION DES TITRES:	10
I-17- ÉTABLISSEMENTS ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'ÉMETTEUR:	10
I-18- BUT DE L'ÉMISSION:	10
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :	11
II-1- RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL :	11
II-2- CAPITAL :	14
CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :	16
III-1- PRÉSENTATION DE L'ENAFOR :	16
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	25
III-3- LITIGES : NÉANT	26
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	26
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	26
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	27
IV-1- PRÉSENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES :	27
IV-2- RÉGIME FISCAL EN VIGUEUR :	30
IV-3- PRÉSENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RÉSULTATS :	31
IV-4- PRÉSENTATION ET ANALYSE DES BILANS :	37
IV-6- TABLEAU D'AFFECTATION DES RÉSULTATS :	48
IV-7- TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES :	48
IV-8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	50
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	51

V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE ENAFOR :.....	51
V-2- RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CADRES DIRIGEANTS :.....	52
V-3- NOMS ET PRÉNOMS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS :	52
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :	53
V-5- CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ :.....	54
CHAPITRE VI- EVOLUTION RECENTE ET BUT DE L'EMISSION	56
VI-1- EVOLUTION RÉCENTE :.....	56
VI-2- BUT DE L'ÉMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :.....	61
CHAPITRE VII- INFORMATIONS CONCERNANT LA GARANTIE	67
VII-1- STRUCTURE DE LA GARANTIE EN CAPITAL ET EN INTÉRÊTS :.....	67
VII-2- PRÉSENTATION DU GARANT :	67
VII-3- LA CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE.....	74
CHAPITRE VIII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION	76
VIII-1- SIGNATURE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENAFOR.....	76
VIII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :	76

INTRODUCTION

L'entreprise nationale de forage « ENAFOR » a été créée par décret N° 81-170 du 1^{er} Août 1981. Elle est issue de la dissolution d'ALFOR, société mixte, créée en 1966 entre SONATRACH et SEDCO (USA).

ENAFOR a été mise en place le 1^{er} Janvier 1982 par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1981 portant date d'effet de substitution de l'Entreprise ENAFOR à SONATRACH dans une partie de ses compétences en matière de Forage.

ENAFOR devient une entreprise autonome sous la forme d'une SPA le 26 novembre 1989, suivant acte notarié par devant maître Mohamed-Tahar BENABID, notaire à Alger.

Le capital de l'ENAFOR est détenu par deux actionnaires:

- Holding Sonatrach – Services Parapétroliers: 51%
- Société de Gestion des Participations: "INDJAB": 49%.

Conformément à ses statuts, l'Entreprise ENAFOR est chargée de réaliser pour le compte d'opérateurs nationaux et internationaux, des opérations de forage aux fins de reconnaissance et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures et/ou de nappes d'eaux, ainsi que des opérations d'entretien de puits producteurs d'huiles ou de gaz (Work-Over).

ENAFOR est membre de L'association Internationale des Entrepreneurs de Forage « I.A.D.C »

ENAFOR est certifiée ISO 9001-Version 2000 depuis le 13 Janvier 2004

La stratégie de l'entreprise est d'être la référence en matière de forage et de Work-Over en Algérie, d'exporter ses services à l'étranger et de devenir un Groupe de Services Para-Pétroliers International.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'entreprise établit un plan annuel et un plan à moyen terme accompagnés de projections financières dégageant les besoins financiers comparés à la capacité d'autofinancement et/ou les concours bancaires disponibles.

Voulant profiter des avantages offerts par le marché des capitaux algériens, l'ENAFOR décide de faire un appel public à l'épargne en vue de lever les fonds nécessaires pour le financement d'une partie de son programme d'investissement, par l'émission d'un emprunt obligataire, objet de la présente notice d'information.

CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION :

I-1- Décisions qui sont à l'origine de l'opération :

L'Assemblée Générale de l'ENAFOR réunie en séance extraordinaire le 21 septembre 2005 autorise, dans sa première résolution, le lancement en 2005 d'un emprunt obligataire auprès des institutions financières d'un montant de huit (08) milliards de dinars pour le financement du programme d'investissement de la société et donne mandat au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre cette résolution.

Le Conseil d'Administration N°06/05 réuni le 21 septembre 2005, dans sa résolution N°1, décide le lancement d'un emprunt obligataire auprès des institutions financières d'un montant de huit (08) milliards de dinars pour le financement du programme d'investissement de la société et donne mandat à Monsieur le Président Directeur Général pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale.

L'émission porte sur un montant de huit milliards de dinars algériens (8.000.000.000 DA), répartis en huit cent mille (800.000) obligations d'une valeur nominale de dix mille dinars (10.000 DA) chacune.

Cette opération comporte deux tranches :

- La première tranche d'un montant de quatre milliards et quatre-vingt millions de dinars (4.080.000.000 DA), d'une durée de cinq ans, portant un intérêt de 3,00%, soit un coupon de 300 DA par obligation.
- La deuxième tranche d'un montant de trois milliards et neuf cent vingt millions de dinars (3.920.000.000 DA), d'une durée de six ans, portant un intérêt de 3,50 %, soit un coupon de 350 DA par obligation.

I-2-2- Catégorie des titres.

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres.

Les obligations sont au porteur et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations de la première tranche sont émises au prix moyen de 100,09% par obligation ;

Les obligations de la deuxième tranche sont émises au prix moyen de 100,12% par obligation ;

I-4- Produit brut et estimation du produit net de l'émission. Emploi du produit net :

Produit brut : Le total des prix de soumission multipliés par les quantités souscrites de chaque soumission retenue.

Le produit brut de l'émission obligataire pour un montant nominal souscrit de huit milliards de dinars (8.000.000.000 DA) est de huit milliards et huit millions six cent cinquante deux milles dinars (8.008.652.000DA.)

Le produit net de l'émission : obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération qui s'élèvent à soixante neuf millions vingt cinq mille neuf cent cinquante six Dinars Algériens (69.025.956 DA) hors taxes

Le produit net de l'émission est de Sept milliards neuf cent trente neuf millions six cent vingt six milles et quarante quatre Dinars Algériens (7.939.626.044 DA.)

Utilisation du produit net

Le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au financement de l'acquisition des appareils et des équipements de forage prévus dans le cadre du plan de développement de l'entreprise.

I-5-Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à soixante neuf millions vingt cinq mille neuf cent cinquante six Dinars Algériens (69.025.956 DA) hors taxes, et se répartissent comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :

- redevance de la COSOB : 0,075% du montant de l'émission, mais elle ne doit en aucun cas dépasser les cinq millions de dinars (5.000.000 DA) (*Article 2 de l'arrêté 2 août 1998 portant application de l'article 3 du décret exécutif n°98-170 du 20 mai 1998 relatif aux redevances perçues par la COSOB*)

I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :

- rémunération du chef de file « BEA » (0.3% montant levé) : vingt quatre millions vingt cinq mille neuf cinquante six Dinars Algériens (24.025.956 DA) hors taxes
- rémunération du bureau conseil « STRATEGICA » Trente sept million cinq cent mille dinars (37.500.000 DA) en hors taxes.
- Commissions versées à ALGERIE CLEARING (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres) : Deux millions Cinq cent milles Dinars Algériens (2.500.000 DA) hors taxes sur toute la durée de vie de l'emprunt.

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom du souscripteur des obligations est fixée le 11 décembre 2005.

I-7- Jouissance des titres :

Les intérêts commencent à courir à partir du 11 décembre 2005 ; les intérêts sont payables annuellement le 11 décembre de chaque année, pendant cinq (05) ans pour la première tranche et pendant six (06) ans pour la deuxième tranche.

Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour férié, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

La date de règlement par les souscripteurs est fixée au 11 décembre 2005.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Le taux de rendement moyen réel du titre de la première tranche est de 2,98% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication).

Le taux de rendement moyen réel du titre de la deuxième tranche est de 3,48% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication).

Ces taux ne sont significatifs que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.
- Le montant des revenus annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen et ce, jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

I-10- Période et mode de souscription :

L'émission est destinée exclusivement aux banques et investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie de leurs obligations à leurs clients respectifs. L'émission obligataire s'est réalisée sous la forme d'une adjudication à la « hollandaise ». La séance d'adjudication s'est tenue le 08 décembre 2005.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

La durée de vie totale des obligations de la première tranche est de 5 ans ;

La durée de vie totale des obligations de la deuxième tranche est de 6 ans ;

La durée de vie moyenne de l'emprunt est de 5,49 ans.

I-12- Amortissement, remboursement :

Les obligations seront remboursées à leur valeur nominale, dans leur intégralité, à leur date d'échéance soit respectivement, le 11 décembre 2010 pour la première tranche et le 11 décembre 2011 pour la deuxième tranche.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation.

I-13- Régime fiscal :

Les produits et le plus values de cession des obligations de la première et de la deuxième tranche, sont exonérés de l'IBS Conformément à l'article 26 de la loi de finance 2004, modifiant et complétant l'article 63 de la loi de finance 2003 :

« sont exonérés de l'IRG ou de l'IBS pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003, les produits et les plus values de cession des obligations et titres assimilés cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, d'une échéance minimale de cinq ans émis au cours d'une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2003. cette exonération porte sur toute la durée de validité du titre émis au cours de cette période ».

I-14- Garanties :

L'emprunt est assorti d'une caution personnelle et solidaire de SONATRACH, à hauteur de 100% du paiement ou du remboursement de toutes sommes que l'ENAFOR peut ou pourra devoir au titre de l'émission obligataire en principal,

intérêts, commissions, frais et accessoires, intérêts de retards et indemnités, à raison de tous engagements et de toutes opérations liées à la réalisation de l'emprunt obligataire.

I-15- Masse des obligataires :

Les obligataires de chaque tranche sont réunis de droit dans une masse obligataire.

I-16- Cotation des titres:

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités. Ces titres peuvent faire l'objet ultérieurement d'une demande d'admission en Bourse.

I-17- Etablissements assurant le service financier de l'émetteur:

L'administration des titres en circulation (paiement des intérêts et remboursement du capital) est assurée par Algérie Clearing.

I-18- But de l'émission:

Le produit de l'émission est destiné à financer en partie le programme d'investissement de l'ENAFOR, notamment les équipements de forage prévus dans le cadre de son plan de développement

La partie restante du programme d'investissement de l'entreprise, sera financée par les ressources internes.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :

II-1- Renseignements à Caractère Général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'emprunteur a pour dénomination « Entreprise Nationale de Forage », en abrégé « ENAFOR »

II-1-2- Forme juridique :

ENAFOR est une Entreprise Publique Economique en la forme légale d'une société par actions.

II-1-3- Objet social :

Conformément à ses statuts, l'ENAFOR a pour objet social:

- De réaliser les opérations de forage aux fins de reconnaissance et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures et de nappes d'eau, ainsi que les opérations d'entretien des puits producteurs d'huile et de gaz.
- Le domaine d'action de l'entreprise s'étend aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national.
- De participer, à toute entreprises, groupements de sociétés algériennes ou étrangères, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, notamment par la voie de création de société nouvelle ou de fonds de commerce, apports, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, absorption de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite, en tenant compte des dispositions de l'article 590 bis2 du code de commerce.
- Et d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières inhérentes à ses activités et de nature à favoriser son développement.

II-1-4- Adresse du siège social :

Le siège social de l'ENAFOR est fixé à Hassi-Messaoud, Wilaya de Ouargla, BP 211.

II-1-5- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de l'EPE/SPA ENAFOR ont été établis par acte notarié en date du 26 novembre 1989 par devant maître Mohamed Tahar BENABID, notaire à Alger et enregistrés le 02 décembre 1989.

II-1-6- Modifications des statuts constitutifs :

- Transfert des actions (30 actions) du Fonds de Participation « Agro Alimentaire » au profit du Fonds de Participation « Mines, Hydrocarbures et Hydraulique » qui devient propriétaire de 70 actions. Les 30 autres actions du capital social sont détenues par le fonds de participation « Chimie, Pétrochimie et Pharmacie » (acte notarié par devant maître Fatima SALEMKOUR du 26 avril 1994)
- Augmentation du capital de vingt millions de dinars (20.000.000 DA) pour le porter à quatre cents millions de dinars (400.000.000 DA), divisé en 2.000 actions d'une valeur nominale de 200.000 DA, réparties comme suit entre les fonds de participation :
 - « Mines, Hydrocarbures et Hydraulique » Mille quatre cents (1.400) actions.
 - « Chimie, Pétrochimie et Pharmacie », six cents (600) actions.(Acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 28 juin 1995)

- Transfert des 600 actions du fonds de participation « Chimie, Pétrochimie et Pharmacie » au profit du fonds de participation « Mines, Hydrocarbures et Hydraulique » qui devient ainsi l'actionnaire unique de l'entreprise et propriétaire de la totalité des actions (2.000 actions). (acte notarié par devant maître Hamada OUADHOUR du 27 septembre 1995)
- Refonte des statuts de l'entreprise et leur mise en harmonie avec les dispositions du code de commerce et de l'ordonnance N°95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat. La société par actions « Holding Public Réalisations et Grands Travaux » (RGT SPA) devient l'actionnaire unique et remplace le fonds de participation « Mines, Hydrocarbures et Hydraulique » (acte notarié par devant maître Khélifa BOUTER du 30 juillet 1997).
- Transfert partiel de mille vingt (1.020) actions sur deux mille (2.000) actions détenues par le « Holding Public Réalisations et Grands Travaux » (RGT SPA) au profit du « Holding SONATRACH, Services Para Pétroliers » (SSP SPA) (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 30 mars 1998).
- Transfert d'actions soit 980 détenues par le « Holding Public Réalisations et Grands Travaux » au profit du « Holding Réalisation et Matériaux de Construction RMC » (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 31 Août 2001).
- Augmentation du Capital Social pour le porter de 400.000.000 DA à 660.000.000 DA réparti en 3.300 actions d'une valeur nominale de

- 200.000 DA dont 1.683 actions (51%) détenus par le « Holding SONATRACH, Services Para Pétroliers » (SSP SPA) et 1.617 actions (49%) détenues par le « Holding RMC » (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 31 Août 2001).
- Transfert des actions détenu par le « Holding SONATRACH, Services Para Pétroliers » (SSP SPA) au profit de la nouvelle société dénommée « Holding SONATRACH des Services Para Pétroliers » (Holding SPP SPA) (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 28 septembre 2002).
 - Transfert des actions détenues par le « Holding RMC » au profit de la Société de Gestion des Participations Travaux Energétiques « SGP TRAVEN » détenteur de 49% du capital social de l'ENAFOR. (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 28 septembre 2002).
 - Augmentation du capital social de 660.000.000 DA pour le porter à 4.000.000.000 DA, divisé en 20.000 actions d'une valeur nominale de 200.000 DA chacune réparties entre le « Holding SONATRACH des Services Para Pétroliers » (Holding SPP SPA) détenteur de 10.200 actions (51%) et la Société de Gestion des Participations Travaux Energétiques « SGP TRAVEN » détenteur de 9.800 actions (49%). (acte notarié par devant maître Mohamed Tahar BENABID du 28 septembre 2002).
 - Transfert des 9.800 actions (49%) détenues par la Société de Gestion des Participations Travaux Energétiques « SGP TRAVEN » à la Société de Gestion des Participations INDJAB « SGP INDJAB » (acte notarié par devant maître Ali BOUKHELKHAL du 15 juillet 2005)

II-1-7- Numéro d'inscription au Registre de Commerce

ENAFOR est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n° 99B 122720 du 09 juin 2003.

II-1-8- Lieu de consultation des documents juridiques

Les statuts, les procès verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de l'ENAFOR.

II-1-9- Date de début d'activité

Les activités de l'ENAFOR, entrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 01/01/1982.

II-1-10- L'exercice social

L'exercice social de l'ENAFOR commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-11- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

II-1-12- Assemblées Générales

La tenue, la convocation et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société se font conformément aux dispositions du Code de Commerce.

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 15/07/2005, le capital social de l'ENAFOR est de QUATRE MILLIARDS DE DINARS (4.000.000.000 DA) divisé en VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de DEUX CENTS MILLE DINARS (200.000 DA) chacune, numérotées de 01 à 20.000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

(Articles 07 des statuts) : Le capital social de l'ENAFOR pourra être augmenté en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles en représentation d'apports en nature ou en numéraire ou par la transformation, en actions, de réserves, provisions ou bénéfices de la société ou par tout autres moyen, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les conditions de toute augmentation de capital sont arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et exécutées par le conseil d'administration spécialement habilité à cet effet.

Toute augmentation du capital, par voie d'un apport en numéraire, implique obligatoirement la libération intégrale des actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider la réduction du capital social, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

II-2-3- Obligations convertibles :

L'ENAFOR n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

L'évolution du capital social de l'ENAFOR au cours des trois derniers exercices est résumée dans le tableau ci-dessous :

Année	Montant des variations de capital		
	Incorporation des Réserves	Montants successifs du capital (DA)	Nombre cumulé d'actions de la société
		400.000.000	2.000
2001	260.000.000	660.000.000	3.300
2002	3.340.000.000	4.000.000.000	20.000

Au cours de ces deux dernières années (2003 et 2004), le capital de l'ENAFOR n'a fait l'objet ni d'une augmentation ni d'une réduction sous quelque forme que ce soit.

II-2-5- Répartition du capital :

Au 15/07/2005, le capital de l'ENAFOR est détenu par deux (02) actionnaires :

Actionnaire	Nombre d'Actions	pourcentage
Sonatrach, Holding Services Para Pétroliers «SPP/spa»:	10.200	51%
Société de Gestion des Participations INDJAB « « INDJAB »/spa :	9.800	49%
Total	20.000	100%

CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :

III-1-Présentation de l'ENAFOR :

III-1-1- Historique :

1966 - Création d'ALFOR, Compagnie mixte entre SONATRACH et SEDCO, dont le capital est détenu comme suit : SONATRACH 51%, SEDCO 49%.

1981-1982 Dissolution d'ALFOR et création d'ENAFOR dont le capital est détenu par l'Etat à 100%. Issue de la restructuration de SONATRACH, l'Entreprise ENAFOR a été créée par décret N° 81- 170 en date du 1er Août 1981 et mise en place le 1^{er} Janvier 1982 par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1981 portant date d'effet de substitution de l'Entreprise ENAFOR à SONATRACH dans une partie de ses compétences en matière de Forage.

1989 - ENAFOR devient une entreprise autonome sous la forme d'une SPA, dont le capital, 20.000.000 DA, est détenu par le Fond Mines à 40%, le Fond Chimie/Pétrochimie/Pharmacie à 30%, le Fond Agro-alimentaire à 30%.

1995 - Le fond Mines devient le principal et unique actionnaire d'ENAFOR. Le capital social a été augmenté à 400 Millions DA.

1996 - Le Holding Réalisations et Grands Travaux (RGT) se substitue au Fond Mines et devient le principal et unique actionnaire de ENAFOR.

1998 - SONATRACH, par le biais du Holding SSP, est devenu l'actionnaire principal de l'Entreprise avec 51%. Les 49 % sont détenus par le Holding RGT.

2000 - Le Holding Réalisation et Matériaux de Construction (RMC) se substitue au Holding RGT et devient actionnaire de 49 % du capital social de l'entreprise.

2001 - Augmentation, du capital social à 660 millions de DA.

2002 - Le Holding SPP se substitue au Holding SSP et devient actionnaire de 51 % du capital social.

- Le Holding SGP-TRAVEN se substitue au Holding RMC et devient actionnaire de 49 % du capital social.

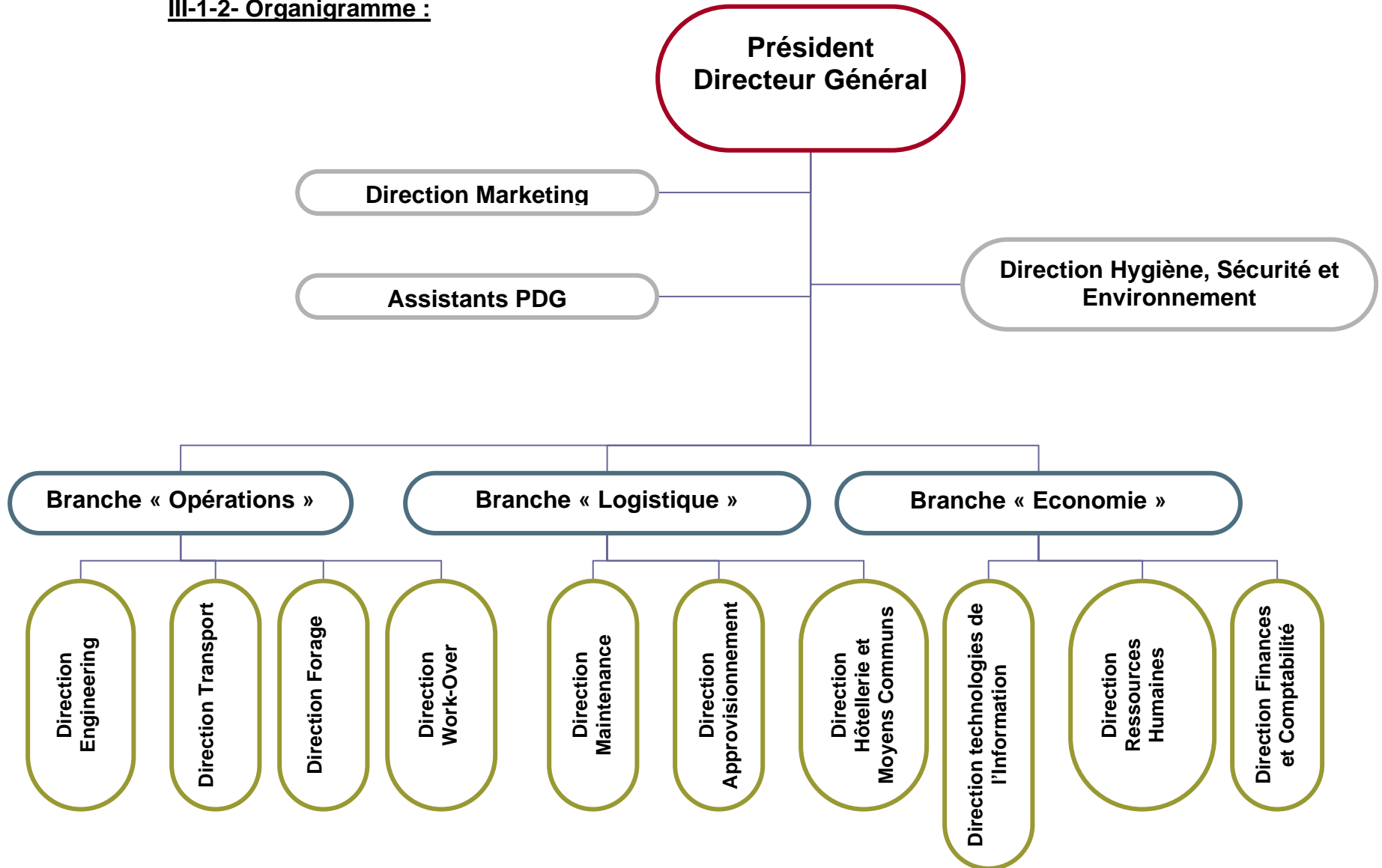
- Augmentation du capital social à quatre (04) milliards de DA.

2004 - ENAFOR est certifié ISO 9001 – Version 2000.

En Novembre 2004 - ENAFOR lance l'installation du système de gestion intégré (E.R.P) SAP.

2005 - Le Holding SPP "INDJAB" se substitue au Holding SGP TRAVEN et devient actionnaire de 49% du capital social

III-1-2- Organigramme :



III-1-3- Réglementation :

L'ENAFOR est régie principalement par le cadre juridique suivant :

- le code de commerce modifié et complété.
- l'ordonnance n° 01-04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques,
- les dispositions des statuts de l'ENAFOR.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de l'ENAFOR :

Définition des concepts utilisés

Opérations de forage ou de work-over	Temps total		
	Attentes	D.T.M	Hors activité
temps placé			
temps disponible			
temps de fonctionnement			

NB : les temps sont généralement exprimés en Mois. Appareil (M.A)

Opérations de forage ou de work-over : Forage/carottage, manœuvres, descentes de tubage, instrumentations, intervention de sociétés de services, complétions,

Hors activité : Révision/Rénovation, immobilisations, sans plan de charge (SPC)

Taux d'utilisation (en %) : Temps placé / Temps total

Taux de fonctionnement : (en %) : Temps de fonctionnement / Temps disponible

Rendement physique (en m/Mois. Appareil) : métrage foré / Temps disponible

L'objectif est d'optimiser le temps d'utilisation du parc appareils à moindre coût, tout en essayant de réduire davantage les coûts de production.

Nous distinguons deux catégories de rémunération des appareils : la rémunération **en régie** et la rémunération **au forfait**.

a) Tarif en régie :

Tous les travaux de forage ou de work-over (appareils sur puits, appelé Temps disponible) sont rémunérés en régie. Quelques opérations sont normalisées, telles que les interphases et les manœuvres et sont rémunérées au forfait, cela veut dire que le temps dépassant les normes pour réaliser ces opérations, ne sera pas rémunéré. Dans la régie, nous distinguons différents tarifs :

T₁ = tarif appareil en opération, le tout en marche (maximum)

T_2 = tarif concernant certaines opérations, appareils sans force motrice + attente du fait du maître de l'œuvre.

T_3 = attente et réparation du fait de l'entrepreneur à concurrence de x h/mois non cumulables (tout dépend du client)

T_4 = tarif force majeure

T_{sp} = tarif stockage de l'appareil avec personnel

T_{sl} = tarif stockage de l'appareil sans personnel

T_0 = sans rémunération

L'entreprise a intérêt à minimiser les temps non rémunérateurs et doit chercher à avoir un équivalent T_1 maximum.

b) Tarif forfait :

Par définition, le DTM (Démontage, Transport et Montage) est l'opération de transfert de l'appareil d'un site à un autre, à savoir du Top DTM (fin du premier puits) jusqu'au montage 100 % du Rig et réception du Rig par le maître de l'œuvre sur le nouveau site.

Les normes de réalisation et les types d'appareils ont été la base de la détermination des tarifs forfaitaires des DTM.

Le parc appareils de l'ENAFOR est constitué de quatre groupes de DTM (le classement a été fait selon le type d'appareil et le nombre de colis).

L'entreprise a intérêt à réaliser les transferts des appareils dans des temps normatifs prescrits pour chaque groupe d'appareil, sinon moins ; dans le cas contraire elle accusera des pertes.

a- L'activité Forage et Work-Over :

Le nombre d'appareils de forage détenus par l'entreprise est de 29 dont 19 rénovés, 08 à l'état neuf (quatre appareils réceptionnés en 2005) et deux appareils programmés pour la rénovation en 2005.

L'évolution des principaux paramètres d'exploitation est donnée dans le tableau suivant :

(MA : Mois Appareils)

Désignation	Unité	2002	2003	2004
Appareils Opérationnels				
Parc des Appareils placés	M.A	269,23	274,97	286,26
<i>Appareils disponibles</i>	M.A	206,55	225,29	230,45
<i>Appareils en DTM (Déménagement, Transport, Montage)</i>	M.A	62,68	49,68	55,81
Taux d'utilisation	%	91,24	91,66	95,41
Appareils immobilisés				
Parc des Appareils immobilisés	M.A	25,85	25,03	13,76
<i>Appareils en rénovation (revamping)</i>	M.A	20,45	14,07	3,74
<i>Appareils en révision (entretien lourd)</i>	M.A	3,95	2,23	2,23
<i>Appareils sans plan de charge</i>	M.A	1,45	8,73	7,79
<i>Appareils en attente de rénovation</i>	M.A	0	0	0
Taux d'immobilisation du parc appareils	%	8,76	8,34	4,59
Fonctionnement du Parc des Appareils				
Travaux sur Puits				
Taux de fonctionnement	%	97,59	97,41	97,17
Taux des temps inactifs entrepreneur (par rapport au temps disponible)	%	0,75	0,95	0,88
Taux de facturation	%	96,94	97,60	97,20
Réalisation				
Nombre de puits	Puits	128	119	137
<i>En forage</i>	Puits	54	61	60
- développement	Puits	50	50	43
- exploration	Puits	04	11	17
<i>En work-Over</i>	Puits	74	58	77
Indice de Performance des Clients				
Métrage	Mètres	165.278,5	187.366	175.121
Rendement de forage	%	1.672	1.417	1.369
Chiffre d'Affaires				
Forage	KDA	4.325.406	5.150.570	5.571.685
Work-Over	KDA	2.525.193	3.077.159	3.362.249
Total	KDA	6.850.599	8.227.729	8 931 280

b- L'activité maintenance pétrolière :

Grâce à un personnel hautement qualifié et des ateliers spécialisés, l'entreprise assure par ses propres moyens, la gestion et la maintenance de ses installations de forage, de sa flotte de transports et de ses structures d'accompagnements, grâce en grande partie à la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

ENAFOR possède aussi des installations qui lui permettent d'intervenir dans d'autres opérations telles que :

- Rénovations & Révisions des appareils de forages.
- Inspection des équipements tubulaires (tiges et masses tiges de forage),
- Inspection et test des équipements de sécurité puits (B.O.P),
- Maintenance, réparations et révisions des véhicules lourds et légers.
- Maintenance des équipements spéciaux de fonds tels que Coulisses Hydrauliques et Amortisseurs de chocs...etc.

c- L'activité transport :

Les besoins de l'ENAFOR en logistique sont assurés par ses moyens propres (Déménagement, Transport et Montage des appareils, Transport du personnel, transport du carburant, transport du matériel aux chantiers, approvisionnement des chantiers en nourritures, .etc.).

Pour cela, elle dispose d'une importante flotte composée de:

- **Véhicules Lourds** : 30, 35 et 40 Tonnes pour DTM
- **Moyens de manutention** : Grues 40 Tonnes et des chariots élévateurs.
- **Véhicules légers des chantiers** : Véhicules légers tous terrains 4x4 SW, véhicules légers utilitaires (pick up), Ambulances, Microbus, etc.

En termes de réalisations physiques, les performances de l'activité DTM de l'ENAFOR entre 2001 et 2004 sont données dans le tableau suivant:

Déménagement Transport et Montage (DTM)					
	Unité	2001	2002	2003	2004
Durée totale de DTM	J.A	1.172,00	1.656,50	1.347	1.165,00
Durée normative totale de DTM	J.A	926,50	1.468,50	1.304	1.165,00
Indice de performance DTM	J.A	0,79	0,89	0,97	1,00
Chiffre d'affaires	KDA	1.178.661	1.487.114	1.371.743	1.755.585

d- L'activité hôtellerie et le Catering :

Pour la prise en charge de son personnel en matière d'hébergement et de restauration, ENAFOR dispose, d'un ensemble d'infrastructures et d'équipements dotés de toutes les commodités nécessaires à leur bien être dans un environnement saharien, composé de :

- Bases de vie sises à Hassi Messaoud
- Camps de vie connexes à l'appareil de forage.

La restauration est assurée soit par les moyens propres de l'entreprise, soit par voie de sous-traitance en « full catering » auprès de sociétés spécialisées dans ce domaine.

Les chiffres d'affaires de l'activité Hôtellerie et catering sont les suivants :

Hôtellerie et Catering	En milliers de Dinars			
	2001	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	620.364	703.821	772.777	900.317

III-1-5- Débouchés et place sur le marché :

Les principaux clients de l'ENAFOR en 2004/2005 sont :

- 1- SONATRACH.
- 2- Les associés de SONATRACH :
 - a. BP/ISG
 - b. TOTAL E&P
 - c. GDF
 - d. GTFT
 - e. MEDEX
 - f. Amerada Hess

L'ENAFOR est le second contractant de forage en Algérie après l'ENTP avec plus de 40% du marché national (Source : SONATRACH).

Ses concurrents sur le marché sont principalement ENTP (38 appareils de forage) qui est une autre filiale de SONATRACH, et d'autres entreprises telles que NABORS (5 appareils de forage), SEDCO (3 appareils de forage), SAIPEM (2 appareils de forage) et PRIDE (2 appareils de forage).

III-1-6- Principales Installations :

ENAFOR dispose d'un siège social et de 07 bases de supports logistiques implantées à Hassi-Messaoud sur 472.200 M² de surface aménagée en infrastructure de soutien aux activités opérationnelles.

ENAFOR possède, à Hassi Messaoud, des installations servant de support pour tous ses chantiers (forage ou Work Over).

Ces installations sont constituées :

- D'une base pour son administration : Siège social à Hassi Messaoud.
- D'une Base Résidentielle
- De bases opérationnelles : Forage, Work Over, Transport, Base Equipements Tubulaire, Revamping Yard.
- D'ateliers Mécaniques, d'ateliers Usinage & Fabrication, d'atelier Réparation des équipements électriques

- D'ateliers pour la maintenance et les réparations de son parc appareils (équipements mécaniques et électriques des chantiers)
- D'ateliers pour la maintenance et les réparations de son parc de véhicules roulants ; véhicules légers mais surtout sa flotte de camions lourds spécialement conçus pour les DTM (Démontage, Transport & Montage) en zone désertique des chantiers de forage.

III-1-7- Personnels et effectifs :

La gestion des ressources humaines est une préoccupation stratégique pour le développement de l'ENAFOR. L'acquisition, le maintien, le repérage des compétences sont les éléments clés sur lesquels compte l'entreprise pour établir ses avantages concurrentiels.

Durant son cycle de vie l'Entreprise a comptabilisé un savoir-faire technique considérable en matière de Forage et de Work Over.

L'expérience moyenne du staff technique (management, personnel des équipes de chantiers, mécaniciens/électriciens de sondes, .etc.) est de l'ordre de 20 à 25 années.

La fonction Ressources Humaines, joue un rôle capital, à l'instar des autres fonctions dans l'organisation de l'ENAFOR, elle évolue au sein d'un environnement socio-culturel et professionnel en perpétuelle transformation.

Afin d'assurer la pérennité de l'entreprise et le maintien de l'outil de production à son rendement optimal, la direction des Ressources Humaines prête une attention particulière quant à la dotation en personnel et au renouvellement de ses effectifs (turnover).

Le processus de recrutement obéit à une procédure rigoureuse (prospection, présélection, entretiens, tests), et s'inscrit dans le cadre du plan de développement à long terme, en respectant avec rigueur les critères fixés (aptitudes, qualifications, compétences).

Le plan de formation et de perfectionnement continu, s'appuie sur une matrice englobant l'ensemble des besoins inhérents aux différentes activités.

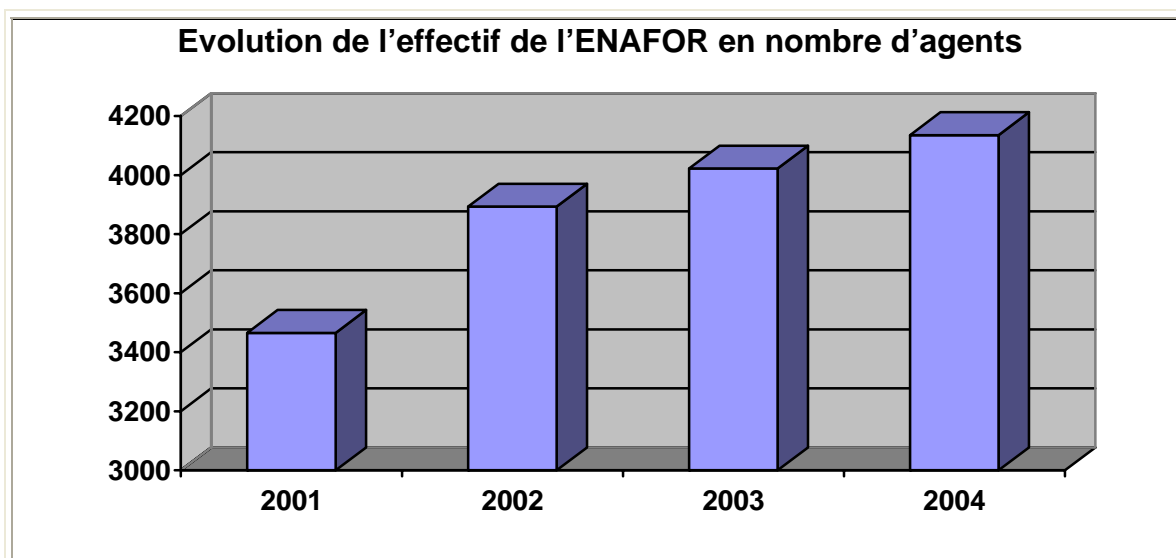
Pour concrétiser ces formations ENAFOR possède son propre Centre de formation, mais utilise également d'autres organismes externes réputés

A fin décembre 2004, le personnel de l'entreprise totalise un effectif de 4.135 agents, il est en augmentation de 113 agents par rapport à 2003.

Structures de l'effectif	2002	2003	2004	Ecart 03/04
Personnel Permanent	2.520	2.405	2.293	-112
Personnel Temporaire	1.373	1.554	1.823	+269
Personnel Stagiaires en formation		63	19	-44
TOTAL ENTREPRISE	3.893	4.022	4.135	+113

L'évolution des effectifs entre 2001 et 2004 est donnée comme suit :

Année	2001	2002	2003	2004
Effectif	3.466	3.893	4.022	4.135



Dans le domaine de la formation, les besoins sont identifiés et analysés pour concevoir une formation adaptée. Parmi les grands axes de formation élaborés pour l'exercice 2004, figurent des programmes spécifiques pour la QHSE, la GMAO et le Plan de Développement Informatique.

Au cours de l'année 2004, ce sont 3.300 agents qui ont bénéficié d'une formation (contre 2.104 en 2003) et les dépenses de la formation ont atteint 327.863 KDA, soit 6% de la masse salariale (contre 104.366 KDA en 2003, soit 2,10% de la masse salariale).

III-1-8- Les Investissements :

Durant l'exercice 2004, l'ENAFOR a réalisé les investissements suivants :

- Acquisition de 06 camps de forage, de 02 Power Packs SCR système,
- de 32 studios (EURO-JAPAN) et d'un ensemble de cabines bureaux (Burlington)
- Acquisition de tiges de forages, de Mâts et de pompes TRIPLEX pour une valeur de 1.608.363 KDA
- Rénovation de deux appareils de forage pour une valeur de 175.165 KDA
- Acquisitions de matériels et Outillage pour une valeur de 673.325 KDA
- Acquisitions de matériel de transport pour une valeur de 83.270 KDA
- Acquisitions d'équipements de bureau & camps pour une valeur de 17.674 KDA
- Investissements en agencements et installations pour 51.209 KDA
- Acquisitions d'équipements informatiques pour une valeur 38.337 KDA
- Investissements en équipements sociaux pour 156.392 KDA
- Et des investissements en cours (Matériel de forage, Bâtiments au niveau de la base Work-Over, et transformateur) pour une valeur de 4.557.183 KDA

Le montant total de ces investissements est de 7.711.120 KDA. Il est en progression de 5.735.133 KDA par rapport à 2003.

Les 1.975.987 KDA investis en 2003 se détaillent comme suit :

- 25.775 KDA en terrains
- 1.646.443 KDA en équipements de production.
- 163.854 KDA des investissements en cours.

III-1-9- Les Approvisionnements :

L'ENAFOR est soumise pour ses approvisionnements à l'application de la **Directive SONATRACH portant passation des marchés A-408 (R15) du 12 octobre 2004**

III-2- Renseignement sur les filiales et participations :

- ENAFOR détenait jusqu'au 31/12/2004 une participation minoritaire de 15% (45 actions à valeur nominale de 100.000 DA), du capital de Centre de Développement & d'Application des Techniques Pétrolières & Gazières, NAFTOGAZ/spa.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005 ENAFOR s'est désisté des 15% de sa participation au profit de SONATRACH qui est devenu par ailleurs propriétaire à 100% de cette société.

- Durant l'exercice 2005, l'ENAFOR a créé une joint-venture avec Weatherford dénommée MSIS (Machine Shop & Instruments Services)

- En Août 2005, ENAFOR a créé une filiale avec PDO-Oman dénommé EANAFOR.LLC

III-3- Litiges : Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

III-4- Contrats et engagements importants :

Signature du nouveau contrat avec SONATRACH pour la période 2005-2007.

Après la pré qualification d'ENAFOR auprès de PDO (Petroleum Development Oman) l'entreprise est retenue pour la réalisation de 05 puits de développement gaz avec une option de deux fois une année à " Saih Rawl", (centre du sultanat d'Oman). Le démarrage des opérations de forage est prévu pour le début novembre 2005.

III-5- Facteurs de Risques :

ENAFOR est une entreprise de forage qui a ses propres risques industriels lesquels sont couverts par des polices d'assurances.

Les facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture commerciale et économique mondiale, les activités de forage et le nombre de puits de forage, la volatilité des prix du pétrole et du gaz, la diminution de la demande liée aux produits et services de l'ENAFOR, les risques liés à l'exploitation, dont les incendies, les explosions et les déversements accidentels de pétrole, entre autres, les litiges imprévus pour lesquels les assurances et les ententes avec les clients ne procurent pas une protection complète, aussi bien que les risques associés à la fluctuation des taux de change. Cette liste des facteurs de risques n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes, dont l'ENAFOR n'a pas actuellement connaissance pourraient également avoir une incidence négative sur son marché.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les informations financières contenues dans la présente notice sont extraites des comptes de la société ENAFOR. Ces informations comprennent également une analyse des postes des tableaux de comptes de résultats et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les comptes de la société sont établis conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable National Algérien et aux principes comptables généralement admis. Les états financiers de l'ENAFOR respectent les postulats comptables de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices, du nominalisme de prudence et d'importances relatives auxquels s'ajoute le principe d'homogénéisation des comptes qui sont établis périodiquement. Les modes de constitution et de reprise de provision sont inclus dans le principe de prudence.

ENAFOR ne présente pas de comptes consolidés (Bilan et Tableau de Comptes de Résultats).

Les titres de participations détenus sur les filiales sont enregistrés au niveau des créances d'investissements, dans le compte «Titres de participations».

IV-1-1- Les Investissements :

IV-1-1-1- Amortissement des investissements:

Les investissements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau suivant indique les taux d'amortissements applicables à chaque type d'investissement :

Libellés	Taux %
Frais préliminaires	20
Aménagements des terrains	15
Bâtiments d'exploitation	20
Routes et pistes de circulation	15
Matériels et outillage	25
Matériels de transport	20
Mobilier, matériel de bureau	15
Matériels de communication, informatique	25

Libellés	Taux %
Agencements et installations	15
Matériels d'impression, prise de vue et de projection	25
Logements du personnel	20
Bâtiments pour œuvres sociales	20
Cabines sahariennes	20
Bâtiments sociaux (construction en dur)	20
Matériels d'habitation	15
Matériels de cantine	15
Matériels de centre de formation	15
Matériels médical et sanitaire	25
Mobilier et équipements ménagers	15
Aménagements	15

Les frais préliminaires sont résorbés dans les meilleurs délais et au maximum dans un délai de cinq (05) ans. Une fois complètement amortis, les comptes de frais préliminaires et les comptes de résorption correspondants sont soldés systématiquement.

IV-1-1-2- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires sont enregistrés dans les comptes de charge par nature et sont transférés en fin d'exercice, dans un compte d'actif « frais préliminaires », par la contrepartie d'un compte de transfert de charges Ils sont enregistrés au coût d'acquisition ou prix de revient.

IV-1-1-3- Equipements de Production :

Le compte «Equipements de Production» enregistre les investissements productifs et les autres équipements de production. Ils sont enregistrés au coût d'acquisition ou de réalisation.

IV-1-1-4- Equipements sociaux :

Ce poste enregistre les biens meubles et immeubles à caractère social, à l'exception des terrains.

IV-1-1-5- investissements en cours :

Ce poste enregistre les investissements en cours de réalisation à la date de clôture de l'exercice comptable. Ils sont évalués au coût de revient.

IV-1-2- Les stocks :

L'ENAFOR étant une société de prestations de services, elle ne constate pas de stocks de produits finis.

Pour ce qui est des stocks à l'extérieur, ils concernent les achats non parvenus aux magasins de l'entreprise à la date de clôture de l'exercice. Ils sont enregistrés à leur coût d'achat connu.

IV-1-3- Créances et dettes :***IV-1-3-1- Créances d'investissements :***

Ce poste enregistre :

- Les avances et acomptes accordés aux fournisseurs dans le cadre de contrats d'investissements.
- Les titres de participation détenus par l'ENAFOR dans d'autres sociétés.
- Les autres créances d'investissements (Prêts, cautionnements).

IV-1-3-2- Créances de stocks :

Cette rubrique constate :

- Les avances accordées aux fournisseurs de stocks
- Les consignations versées

IV-1-3-3- Créances et dettes libellées en monnaie étrangère :

Les Créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont enregistrées dans les comptes appropriés aux taux de change en vigueur à la date de leur inscription dans les comptes de la société.

Les pertes de change latentes, dues à la fluctuation des taux de change entre les dates d'enregistrement et de clôture de l'exercice, font systématiquement l'objet de provision à 100% du montant de la perte et ce, conformément au principe de prudence. Par contre, les gains latents n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

IV-1-4- Valorisation et traitement comptable des prestations :

Les tarifs de prestations de l'ENAFOR sont de types contractuels. Les prestations de l'entreprise sont comptabilisées au crédit du compte « prestations fournies ». Elles sont composées de prestations de forage, des prestations d'hôtellerie, des locations, des prestations de transport, des prestations des ateliers et de prestations diverses.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

ENAFOR est soumise au régime fiscal de droit commun.

Le bénéfice brut est soumis au taux IBS de 30%. Cependant, l'ENAFOR a bénéficié du taux réduit de 15% applicable aux bénéfices réinvestis.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des Résultats :

Les tableaux des Comptes des Résultats pour les exercices 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

Désignation	Montant en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Ventes de marchandises	13 140	5 421	8 102
Marchandises consommées	12 100	4 423	6 438
MARGE BRUTE	1 040	998	1 664
Marge brute	1 040	998	1 664
Production vendue			
Production stockée			
Production de l'entreprise pour elle-même	224 333	322 431	180 681
Prestations fournies	9 376 925	10 838 800	12 226 528
Transfert de charges de production	35 160	28 550	39 380
Matières et fournitures consommées	1 638 173	1 850 262	2 023 754
Services	739 705	804 860	1 283 028
VALEUR AJOUTEE	7 259 580	8 535 656	9 141 470
Valeur ajoutée	7 259 580	8 535 656	9 141 470
Produits divers	189 167	16 930	22 471
Transfert de charges d'exploitation	282 574	47 201	47 356
Frais du personnel	3 361 030	3 515 956	3 632 282
Impôts et taxes	248 244	292 800	313 024
Frais financiers	772 022	366 167	479 966
Frais divers	53 923	37 142	48 104
Dotations aux amort & prov	2 048 630	2 483 527	2 716 466
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 247 473	1 904 195	2 021 456
Produits hors exploitation	1 301 879	1 130 223	1 530 596
Charges hors exploitation	882 785	1 676 796	1 323 302
RESULTAT HORS EXPLOITATION	419 094	-546 572	207 295
Résultat d'exploitation	1 247 473	1 904 195	2 021 456
Résultat hors exploitation	419 094	-546 572	207 295
RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	1 666 567	1 357 623	2 228 751
impôts sur les Bénéfices	281 115	243 751	403 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 385 452	1 113 872	1 825 270

Note 1 : Les Produits :**Note 1-1 : Le Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires de l'ENAFOR est constitué de la vente de marchandises et des prestations fournies. Il se présente pour les exercices 2001, 2002, 2003 et 2004 comme suit :

Chiffre d'Affaires	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Vente de marchandises	13 140	5 421	8 102	49,46%
Prestations fournies	9 376 925	10 838 800	12 226 528	12,80%
Total	9 390 065	10 844 221	12 234 630	12,82%

Les prestations par nature d'activité entre 2002 et 2004 se présentent comme suit :

Prestations Fournies	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Forage	4 325 406	5 150 570	5 571 685	8.18%
Work-Over	2 525 193	3 077 159	3 362 249	9.26%
DTM	1 487 114	1 371 743	1 755 585	27.98%
Hôtellerie	703 821	772 777	900 317	16.50%
Autre Prestations	335 391	466 551	636 691	36.47%
Total	9 373 925	10 838 800	12 226 528	12.80%

Le montant des prestations fournies a enregistré une augmentation de 12,80% en 2004 par rapport à 2003. Par rapport à l'exercice 2003, il représente 113 % des réalisations et 105 % des prévisions. Cet accroissement s'explique essentiellement par la combinaison des facteurs ci-après:

- Augmentation du chiffre d'affaires en temps disponible de 8,58% (+ 705.249 KDA) essentiellement reparti comme suit :
 - 497,3 millions de DA sont dus à l'augmentation du temps disponible proprement dit, lequel revient d'une part à la diminution du temps d'immobilisation des appareils et d'autre part aux performances en DTM qui a généré un temps disponible plus important.

- 178, 6 millions de DA sont conséquents à l'augmentation des tarifs Sonatrach durant le 1^{er} semestre 2004
 - 29,3 millions de DA reviennent aux performances du coefficient de facturation qui est passé de 97,60 à 97,92 % en 2004.
 - 383 842 KDA (+ 28%), du fait de l'augmentation du nombre des DTM qui passe à 137 en 2004, contre 128 l'année 2003.
- Augmentation du chiffre d'affaires de l'hôtellerie de 16,50% soit 127.5 millions de DA grâce à l'obtention et la prise en charge de nouveaux chantiers avec les associés.
 - Augmentation des autres prestations diverses de 36%, soit 170 millions de DA due à la mise à disposition de matériel, de personnel et des prestations d'atelier.

Le tableau ci-après résume l'évolution du chiffre d'affaires, des charges d'exploitation et des résultats de l'Entreprise pour les trois derniers exercices.

Chiffre d'Affaires	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Chiffre d'affaires	9 390 065	10 844 220	12 234 630	12.82%
Charges d'exploitation	8 556 092	9 273 385	10 409 887	12.18%
Résultat d'exploitation	1 247 473	1 904 195	2 021 456	6.16%
Résultat net	1 385 452	1 113 871	1 825 270	63.87%

On constate que le taux d'augmentation du chiffre d'affaires est supérieur à celui des charges d'exploitation.

Le chiffre d'affaires facturé aux clients se décompose comme suit (hors compte '70' vente de marchandises)

Chiffre d'Affaires	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Facture en DA	7 638 661	9 201 966	10 152 177	10,33%
Facture en Dollar US	1 738 265	1 636 834	2 074 350	26,73%
Total	9 376 925	10 838 800	12 226 528	12,80%

Il y'a lieu de préciser que la presque totalité du volume d'affaires facturé en dinars est réalisé avec SONATRACH.

Le chiffre d'affaires facturé en devises a subi l'effet du taux de change en raison de l'érosion de la parité du dollar US qui a continué à baisser en 2004.

Note 1-2 : Production de l'entreprise pour elle même

La production de l'entreprise pour elle même représente la rénovation des équipements de production et des équipements sociaux par les propres moyens de l'entreprise. Elle s'élève à 180 681 KDA en 2004 contre 322 431 KDA en 2003.

Note 1-3 : Produits divers

Constitués de produits financiers et d'autres produits divers (Remises, Ristournes, Rabais obtenus et compléments de TVA), ils sont détaillés pour les exercices 2002, 2003 et 2004 comme suit :

Produits divers	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Produits Financiers	189 096	16 918	22 460	32,76%
Autres Produits Divers	71	11	10,8	-1,82%
Total	189 167	16 930	22 471	32,73%

Note 1-4 : Produits hors exploitation

Les produits hors exploitation passent de 1.302 millions de DA en 2002 à 1.130 millions de DA en 2003, à 1.530 millions de DA en 2004. Ils se composent en grande partie des reprises sur charge des exercices antérieurs en plus des produits de cession d'investissement, des produits des exercices antérieurs et des produits exceptionnels.

Les reprises sur charge des exercices antérieurs enregistrent l'annulation des provisions des exercices précédents et les redressements des charges de production et d'exploitation.

Les produits exceptionnels comprennent les gains de change et les remboursements d'assurances etc....

Note 2 : Les Charges

Note 2-1 : Les Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation passent de 8.862 millions de dinars en 2002 à 9.351 millions de dinars en 2003 (+5,52%) et à 10.497 millions de dinars en 2004 (+12,25)

La variation positive du poste services (59,41%) entre 2003 et 2004 s'explique essentiellement par :

- Une augmentation de 129 millions de dinars des prestations de restauration et d'hébergement due à l'augmentation du nombre d'appareils dont le catering est donné en sous-traitance (7 appareils en 2004 contre 5 en 2003) et à la hausse des tarifs de la restauration durant l'année 2004 et le nombre de repas servis (+3%) qui a par ailleurs généré un chiffre d'affaires (refacturation aux partenaires)
- Une augmentation de 105 millions de dinars des loyers des équipements en crédit bail pour le motif que l'année 2003 n'était concernée que par le dernier trimestre.
- Une hausse de 75 millions de dinars des locations de matériel de transport. Ce poste a doublé en 2004 en raison du recours inévitable aux prestataires (sous-traitants) pour les DTM dont le nombre est passé à 137 en 2004 contre 128 en 2003 et en raison du transport des appareils sur de longues distances dans l'erg, sans pistes, qui a contraint ENAFOR à mobiliser beaucoup de camions spéciaux. Ces DTM, ont généré un chiffre d'affaires appréciable en disponibilité des appareils.

Les frais de personnel ont enregistré une hausse de plus 116 millions de dinars suite à l'évolution de l'effectif entre 2003 et 2004 (+113 agents).

Les impôts et taxes ont augmenté de 20 millions de dinars par rapport à 2003. Cette variation s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires ayant induit une taxe sur l'activité professionnelle (TAP) plus élevée et une légère baisse du versement forfaitaire (VF) dont le taux a baissé, il est passé de 3% à 2% depuis janvier 2004.

Les frais financiers sont en hausse de 114 millions de dinars entre 2003 et 2004. cette hausse a pour origine une augmentation des intérêts des emprunts qui passent de 282 millions de dinars en 2003 à 325 millions de dinars en 2004 ainsi que celle des commissions bancaires qui passent de 56 millions de dinars en 2003 à 127 millions de dinars en 2004. Ces augmentations sont proportionnelles à un volume d'activité plus grand et des opérations d'investissements plus importantes.

La hausse des frais divers est due en totalité à la hausse des primes d'assurances.

Les dotations aux amortissements et provisions ont augmenté de 233 millions de dinars, résultat du niveau important des investissements nouveaux intégrés à l'actif de l'entreprise et mis en exploitation au cours des deux derniers exercices.

Note 2-2 : Les Charges Hors Exploitation

Les charges hors exploitation ont enregistré une baisse de 21,08% entre 2004 et 2003. Essentiellement composées de dotations exceptionnelles, de charges sur exercices antérieurs, de charges exceptionnelles et de reprises sur produits des exercices antérieurs. Cette diminution s'explique par la baisse des charges exceptionnelles qui passent de 284 millions de dinars en 2003 à 88 millions de dinars en 2004 et de la baisse des dotations aux provisions pour risques et charges de 308 millions de dinars en 2003 à 216 millions de dinars en 2004.

Note 3 : Résultats de l'exercice.

Produits divers	En milliers de Dinars			Variation 04/03
	2002	2003	2004	
Résultat net	1 385 452	1 113 872	1 825 270	63.87%
Résultat Hors Exploitation	419 094	-546 572	207 295	137.93%
Résultat d'Exploitation	1 247 473	1 904 195	2 021 456	6.16%

Note 3-1 : Résultat net.

Soumis à hauteur de 80 % au taux réduit (15%) d'IBS, le résultat brut de 2,228 milliards de DA dégagé, imposé à hauteur de 403 millions de DA d'IBS, fait ressortir un résultat net de 1,825 milliards de DA, soit une hausse de 63,87% par rapport à celui de l'exercice 2003. La raison de cette hausse relativement importante est due principalement à l'accroissement du résultat hors exploitation et en second lieu, au résultat d'exploitation.

Note 3-2 : Résultat d'exploitation.

Celui-ci a connu une augmentation non négligeable par rapport à l'exercice précédent. De 1,904 milliards de dinars en 2003, il passe à 2,021 milliards de dinars en 2004, soit un écart positif de 117 millions de dinars (+6,16%). Ceci résulte principalement de l'accroissement du chiffre d'affaires.

Note 3-3 : Résultat hors exploitation.

Après avoir été négatif en 2003 de -546 millions de DA, il passe cette année à 207 millions de DA, soit un accroissement de 753 millions de DA (+137,93%). L'écart important entre les deux exercices considérés est conséquent à l'annulation de certaines provisions devenues sans objet (TVA 96), à la plus value de cession de certains actifs et à la non constitution de provisions en 2004 dont les risques anciens sont totalement couverts par les dotations antérieures.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans :

Les bilans de l'ENAFOR pour les exercices 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

ACTIF	Montant Net en milliers de Dinars		
	2 002	2003	2004
Frais préliminaires	-	-	-
Valeurs incorporelles	-	-	-
Terrains	10 493	36 268	36 268
Equipement de Production	6 098 273	5 769 431	6 081 097
Equipements Sociaux	354 285	411 972	467 552
Investissement en Cours	532 227	261 287	1 608 562
<i>Amortissement en cours</i>	-	-	-
INVESTISSEMENT	6 995 278	6 478 958	8 193 480
Matières et Fournitures	1 693 881	1 762 246	2 529 646
Stock à l'extérieur	154 910	64 507	545 861
STOCKS	1 848 791	1 826 753	3 075 508
Créances d'investissement	1 387 599	1 462 141	1 973 600
Créances de stock	14 003	1 857	1 857
Créances s/assoc et stés app	-	-	-
Avances pour comptes	169 840	149 159	152 487
Avances d'exploitation	402 498	251 001	291 385
Créances sur clients	1 509 240	2 495 240	1 602 662
Disponibilités	1 836 197	1 300 685	2 396 382
Compte débiteur du passif	106 465	1 903	-
CREANCES	5 425 842	5 661 985	6 418 373
TOTAL ACTIF	14 269 911	13 967 696	17 687 361

PASSIF	Montant en milliers de dinars		
	2002	2003	2004
Fonds social	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Prime d'apport			
Réserves légales	811 926	2 147 273	3 146 313
Titres participatifs	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Résultat en instance d'affectation			
Provisions pour pertes et charges	304 266	308 198	215 560
FONDS PROPRES	7 616 192	8 955 470	9 861 873
Dettes d'investissement	3 191 084	2 182 662	3 846 593
Dettes de Stocks	234 260	179 024	388 939
Détention pour compte	334 797	242 795	286 038
Dettes/assoc/stés app	13 125	13 125	-
Dettes d'exploitation	1 427 141	1 221 758	1 462 330
Avances commerciales	67 778	58 990	16 315
Dettes financières			
Comptes créditeurs actif	82		
DETTES	5 268 267	3 898 354	6 000 217
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 385 452	1 113 872	1 825 270
TOTAL PASSIF	14 269 911	13 967 696	17 687 361

Note 4 : Les Investissements.

Le montant brut des investissements (déduction faites des cessions) est en augmentation de 3.994 millions de dinars (+19,50%) en 2004 par rapport à 2003. le montant net est en augmentation de 1.715 millions de dinars (+26.46%) entre 2004 et 2003. cette situation dénote l'effort d'investissement fourni en 2004, à la fois dans un objectif, de renouvellement et de rénovation des équipements existants et de l'accroissement des capacités de production de l'entreprise vu les conditions actuellement favorables du marché des prestations de forage.

Note 5 : Les Stocks.

L'ENAFOR étant une entreprise de prestations de services, elle ne constitue pas de stocks de produits finis par conséquent les stocks sont constitués de pièces de rechange et de consommables pour les appareils de forage et les camions et véhicules de chantiers

Le montant brut des stocks a connu une progression de 1.249 millions de dinars (+62,70%) entre 2003 et 2004. Le solde renferme des opérations de l'exercice en cours, ainsi que les reliquats des frais d'approche des exercices antérieurs qui n'ont pas pu être inclus dans le coût d'achat des stocks entrés en magasin, et ce en raison de la valorisation du stock par la méthode d'abonnement de frais d'approches. Une provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 166 millions de dinars a été constituée en 2004 (166 millions de dinars en 2003). Elle renferme une partie relative aux stocks morts et l'autre partie aux stocks à rotation lente (articles non mouvementés depuis 05 ans). Le stock carburant est géré hors chaîne en consommation directe.

Note 6 : Les Créances.

Les créances de l'ENAFOR pour les exercices 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

Désignations	En milliers de DA			Evolution (%)	
	2002	2003	2004	03/02	04/03
Comptes débiteurs du passif	106 465	1 903	0	-98%	-100%
Créances d'investissement	1 387 599	2 049 679	2 559 600	48%	25%
Créances de stocks	18 044	25 917	43 788	44%	69%
Créance / stés apparentées	0	0	0		
Avances pour compte	169 840	149 159	152 487	-12%	2%
Créances d'exploitation	402 498	251 001	323 268	-38%	29%
Créance clients	1 647 973	2 613 872	1 651 802	59%	-37%
Disponibilités	1 836 197	1 300 685	2 398 008	-29%	84%
Total Brut	5 568 616	6 392 216	7 128 953	15%	12%
Provisions pour dépréciation des créances	142 774	730 230	710 580	411%	-3%
Total Net	5 425 842	5 661 985	6 418 373	4%	13%

Note 6-1 : Créances d'Investissement

Les créances brutes d'investissements affichent, à la clôture de l'exercice 2004, un montant net de 1.974 millions de dinars contre 1.462 millions de dinars en 2003.

Elles ont fait l'objet de provisions pour dépréciation à hauteur de 586 millions de dinars (23%) en 2004 et de 587 millions de dinars (29%) en 2003. Le détail de cette rubrique pour les exercices 2002, 2003 et 2004 est le suivant :

CREANCES D'INVESTISSEMENT	Montant Brut en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Titres de participation	22 000	22 000	4 500
Titres de placement			100 000
Prêts	50 748	50 321	26 074
Avances et acomptes sur investissement		84 470	318 104
Cautionnements versés	835	835	1 042
Placements financiers	1 314 015	1 892 053	2 109 881
Total	1 387 598	2 049 679	2 559 601

- Les titres de participation pour les exercices 2002 et 2003 représentent la participation d'ENAFOR, à hauteur de 50% dans le capital de la société SAIFOR, créée en partenariat avec la société italienne SAIPEM. Cette société a été liquidée en 2003 et aucune provision n'a été constituée sur les titres. Pour l'exercice 2004, les titres de participation d'un montant de 4,5 millions de dinars concernent la participation d'ENAFOR à hauteur de 15% dans le capital social de NAFTOGAZ.
- Les 100 millions de dinars des titres de placements en 2004 sont une souscription de 10.000 obligations Air Algérie, dans le cadre de l'appel public à l'épargne de novembre 2004, d'une valeur nominale de 10.000 DA et d'un taux nominal moyen de 4,75%.
- Les prêts se rapportent à des prêts accordés par l'entreprise à ses agents ainsi que le reliquat d'un prêt moyen terme, sans intérêts (25 millions de dinars en 2004) qui a été octroyé aux œuvres sociales de l'entreprise remboursable fin décembre 2005.
- Le poste avances aux fournisseurs d'investissements représente en 2004 pour 233 millions de dinars soit 15% d'avance effectuée sur 03 appareils de forage, avance accordée au fournisseur NATIONAL OIL WELL et 72 millions de dinars en avance accordées au fournisseur SAFACAS sur camps de forage. Les avances sont contractuelles.
- Pour les placements financiers, 1.166 millions de dinars ont été placés par l'entreprise en 2002 auprès d'El-Khalifa Bank. La convention de placement a été reconduite en 2003 pour une durée de 270 jours. En contrepartie, l'entreprise avait négocié et contracté auprès de cette même banque, un crédit de 700 millions de dinars rémunéré à un taux de 5,75%, le solde de ce crédit est de 580 millions de dinars. La liquidation de cette banque a conduit l'entreprise à constituer une provision pour dépréciation des créances pour un montant résultant de la différence des avoirs et le crédit à moyen terme accordé par la banque El-Khalifa soit 586 millions de dinars.
- Le reste des placements financiers sont des placements en dollar US et en Euro que l'ENAFOR effectue pour des durées allant de 06 à 27 mois.

Note 6-2 : Créances de Stocks

Le détail des créances de stocks pour les exercices 2002, 2003 et 2004 est le suivant :

CREANCES DE STOCK	Montant Brut en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Consignations versées	1 857	1 857	1 857
Remises à obtenir	16 187	24 060	41 931
Total	18 044	25 917	43 788

Ce poste contient les consignations versées (essentiellement pour les bouteilles de gaz industriel « ENGI » et de gaz médical) et les remises à obtenir. Le solde du poste remise à obtenir ne représente pas à proprement parler de remises à obtenir des fournisseurs. Il s'agit de manquants sur réceptions et matériels manquants non conforme aux commandes. Le solde est supporté par un état établi par la direction des approvisionnements. La procédure de saisine des fournisseurs est exécutée et des relances régulières sont faites pour la réparation des préjudices.

Les manquants sur réception et matériels non conformes aux commandes sont provisionnés à 100%.

Note 6-3 : Créances Clients

Les créances clients présentent un montant de 1.652 millions de dinars en 2004. Elles ont fait l'objet de provision pour dépréciation de 49 millions de dinars soit une valeur nette de 1.603 millions de dinars.

Ils se ventilent pour les exercices 2002,2003 et 2004 comme suit :

CREANCES CLIENTS	Montant Brut en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Clients	1 108 083	2 013 004	614 994
Intérêts échus sur placements	22 280	620	3 853
Factures à établir	517 610	600 248	1 032 956
Effet à recouvrer			
Total	1 647 973	2 614 872	1 651 802

Les créances clients ont connu une baisse, en valeur nette, de 893 millions de dinars (-36% par rapport à 2003).

A la clôture de l'exercice 2004, des créances qui datent d'avant l'année 2000 et après pour un montant de 81 millions de dinars se ventilent comme suit :

- Créances sur clients nationaux : 49 millions de dinars
- Créances sur clients étrangers : 32 millions de dinars.

Le non paiement de ces créances est dû à des facturations hors contrat et la plupart sont des notes de débit. Des relances ont été faites pour l'acquittement de ces créances. Elles ont fait l'objet de provisions à 100%.

Note 6-4: Les Disponibilités

Les disponibilités de l'entreprise sont détenues dans les comptes ci-après :

DISPONIBILITES	Montant en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Comptes Bancaires	1 612 511	1 228 612	2 255 923
Provision Dépréciation solde compte courant Khalifa			-1 626
Caisses	165	253	192
Régies et Accréditifs dont :	223 521	71 820	141 893
<i>Fonds de roulement des caisses régies</i>	595	4 097	4 109
<i>Credoc BEA (engagements d'exploitations)</i>	221 626	28 542	102 562
<i>Credoc BEA (engagements d'investissements)</i>	1 300	39 181	3 109
<i>Provisions Caution BEA</i>			32 113
Total	1 836 197	1 300 685	2 396 382

Les comptes libellés en devises ont fait l'objet d'actualisation de leur solde au dernier cours connu de leur monnaie de compte.

Les avoirs en espèces détenus par l'entreprise sont consignés dans des arrêtés de caisse dûment établis.

Les fonds de roulement (régies) font l'objet de confirmation de solde par des Procès Verbaux signés par les chefs de chantiers.

Note 7 : Les Fonds Propres

Le niveau des fonds propres est passé de 7.616.192 KDA en 2002 à 8.955.470 KDA en 2003 et à 9.861.873 KDA en 2004, soit une augmentation de 17,58% entre 2003 et 2002 et de 10,12% entre 2004 et 2003.

La variation entre 2004 et 2003 est due à l'affectation et la répartition du résultat net de l'exercice 2003, à l'affectation de la plus-value de cession à réinvestir aux amortissements et au réajustement de la provision pour perte et charge qui a diminué de 92.637 KDA.

Au 31/12/2004, la réserve légale s'élève à 270 millions de dinars et représente 6,75% du capital social de l'ENAFOR.

Pour la plus value de cession, il s'agit de la Base MDI (ex-FERGAL) cédée le 29/06/2000 au prix de 66 millions de dinars et figurant à l'actif du bilan pour une valeur comptable nette de 1.343.653 DA. La plus value ainsi réalisée s'élève à la somme de 64.656.347 DA. Au terme d'un engagement fiscal de réinvestissement sur 03 ans à partir du 01/01/2001 en application des dispositions de l'article 173-2 du code des impôts directs, pour un montant de la vente augmenté des amortissements antérieurs pratiqués, la plus value de cession a été affectée aux amortissements des immobilisations réalisées (compte 1310 plus value de cession à réinvestir).

Les titres participatifs d'un montant de 2.500.000 KDA sont le résultat du renforcement des fonds propres de l'entreprise en 2002, par la transformation d'une grande partie de la dette SONATRACH en titres participatifs. Cette décision a été concrétisée par la signature d'une convention entre SONATRACH et ENAFOR.

Les provisions pour pertes et charges sont constituées comme suit :

PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	Montant en milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Pertes probables.	300.000		
Contentieux entreprise/salariés	4.266	3.753	4.186
Contentieux entreprise/administration fiscale		304.445	211.374
Total	304.266	308.198	215.560

La provision pour pertes probables constatée en 2002, inclut le risque Khalifa Bank, estimé à plus de 50% du solde consolidé entre les dépôts à terme et l'emprunt.

Les provisions couvrent les risques relatifs aux litiges et contentieux opposant l'entreprise à certains salariés en rupture de contrat de travail. Le contentieux entreprise/administration fiscale constaté en 2003 est relatif aux redressement de la TVA non acquittés sur une partie des chiffres d'affaires des exercices 1996 et 1997 qui seraient pour l'administration fiscale non justifiées par des attestations d'exonération de taxes délivrées par les clients (SONATRACH essentiellement). La baisse de 93 millions de dinars de cette rubrique entre 2004 et 2003 concerne la TVA et pénalités de l'exercice 1996 qui ont été traités par la commission centrale des recours de l'administration fiscale en faveur de l'ENAFOR. Le solde affiché en 2004 a été traité par la commission centrale des recours de l'administration fiscale en faveur de l'ENAFOR en juin 2005.

Note 8 : Les Dettes

L'endettement de la société a augmenté en 2004 de 53.92% par rapport à 2003 qui enregistre une baisse de 26% par rapport 2002. Ces fluctuations proviennent essentiellement des dettes d'investissements

Note 8-1- Les Dettes d'Investissements

Dettes d'Investissements	En milliers de dinars		
	2002	2003	2004
Emprunts bancaires	2 471 249	1 690 354	2 537 958
Crédits d'investissement	246 751	100 806	959 512
Autres emprunts	296 270	232 000	174 000
Fournisseurs retenues de garantie	26 202	39 384	85 003
Consignation à rembourser	612	118	120
Autres dettes d'investissement	150 000	120 000	90 000
TOTAL	3 191 084	2 182 662	3 846 593

Les dettes d'investissement ont baissé entre 2002 et 2003 de 31,60% pour reprendre à la hausse entre 2003 et 2004 de 76,23%.

La baisse survenue en 2003 est due au remboursement de presque la totalité des crédits bancaires et la constitution d'un nouvel emprunt (CMT) auprès de BEA pour un montant de 650 millions de dinars. La première tranche d'un montant de 570 millions de dinars a été débloquée en décembre 2003, remboursable en 10 échéances semestrielles. La hausse de 2004 s'explique par les nouveaux emprunts bancaires, dont 830 millions de dinars de CMT auprès de BEA.

Les autres emprunts concernent des dettes envers le Trésor (titres participatifs) et des obligations à émettre en faveur du Trésor qui sont nées suite à la consolidation de l'endettement BAD et à l'assainissement de 1997.

Les autres dettes d'investissements représentent la contribution au "fonds autonomie", contractées en 2002 pour un montant de 150 millions de dinars et remboursable en cinq échéances annuelles selon l'accord arrêté avec le Trésor.

Note 8-2- Les Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées :

Les 13,125 millions de dinars figurant dans cette rubrique en 2002 et 2003 représentent la participation souscrite non libérée (75%) au capital social de SAIFOR, créée en partenariat avec la société italienne SAIPEM. Cette société a été liquidée en 2003.

Note 8-3- Les Dettes d'Exploitation

Le détail de ce poste du passif est donné comme suit :

Dettes d'Exploitation	En milliers de dinars		
	2002	2003	2004
Créditeurs de services	140 925	163 442	229 549
Personnel	413 802	476 878	374 499
Impôts d'exploitation dus	306 534	287 762	462 448
Créditeurs de frais financiers	521 500	186 350	278 624
Organismes sociaux	44 381	107 325	117 209
TOTAL	1 427 141	1 221 758	1 462 330

Les dettes d'exploitation ont connu une hausse entre 2002 et 2004 de l'ordre de 2,69%. Essentiellement composées en 2004, d'impôts d'exploitation dus (IBS dû, TAP et VF), de frais de personnel (provisions divers rappels, provisions congés payés...etc.), de créditeurs de frais financiers (intérêts échus sur crédit à moyen terme et sur emprunts extérieurs et rémunération due des titres participatifs). La dette des frais financiers a fait l'objet d'un réajustement des frais (en baisse) en fonction des nouveaux taux d'intérêts signifiés.

Note 8-4 : Tableau des Dettes par degré d'exigibilité

Les dettes ENAFOR au 31/12/2004 se répartissent, par degré d'exigibilité, comme suit:

Désignation	En milliers de Dinars			Totaux
	Moins d'1an	Entre 1an et 7 ans	Plus de 7 ans	
Dettes d'investissements	2 027 555	1 819 038		3 846 593
Dettes de stocks	388 939			388 939
Détention pour compte	286 038			286 038
Dettes assoc. & Stés appar.				
Dettes d'exploitation	1 462 330			1 462 330
Avances commerciales	16 315			16 315
Total	4 181 179	1 819 038		6 000 217

Note 9 : Evolution des Principaux Paramètres Financiers :**Note 9-1- Structure Financières :**

Désignation	En milliers de Dinars		
	2002	2003	2004
Fonds Propres	7 629 317	8 968 595	9 861 873
Résultats Nets	1 385 452	1 113 872	1 825 270
Total Fonds Propres	9 014 769	10 082 467	11 687 144
DMLT	1 099 464	844 929	1 049 152
DMLT/Fonds Propres	12%	11%	9%
Capitaux permanents	10 114 233	10 927 396	12 736 296
Fonds Propres/Capitaux permanents	89%	90%	92%
Immobilisations	8 382 877	7 941 099	10 167 080
Fonds de Roulement	1 731 356	2 986 297	2 569 216
Besoin en Fonds de Roulement	- 211 224	1 683 709	172 834
Besoins de Trésorerie	- 1 942 580	- 1 302 588	-2 396 382
Cash Flow Brut	3 715 197	3 841 150	4 945 216
Cash Flow Net	3 434 082	3 597 398	4 541 736

Au plan structurel, l'entreprise connaît une amélioration continue. Elle présente un équilibre consistant de la structure bilancielle, grâce à la présence d'un fond de roulement important et croissant, des besoins en fonds de roulement pas contraignants, et donc une trésorerie positive sécurisante qui dépasse en 2004 les 2 milliards de dinars. Cela s'est fait grâce notamment au report quasi-total des résultats aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement et les cash-flows sont suffisamment importants pour prendre en charge un programme d'investissement ambitieux.

Note 9-2- Principaux Ratios :

Intitulé	Désignation	2002	2003	2004
Rentabilité économique de l'activité courante	Résultat d'exploitation/Capitaux permanents	12%	16%	15%
	Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	13%	17%	16%
	Résultat d'exploitation/Production de l'exercice	13%	18%	17%
Rentabilité Financières	Résultat net/Fonds Propres	15%	11%	16%
Productivité	Valeur ajoutée/Chiffre d'Affaires	77%	79%	75%
Seuil de Rentabilité (Point mort) en mois	(Chiffre d'affaires – Charges d'exploitation) / Chiffre d'Affaires *12	0.68	1.65	1.70
Rendement du personnel	Résultat net/masse salariale	41%	32%	50%
	Résultat d'exploitation/masse salariale	37%	54%	56%
	Chiffre d'affaires/masse salariale	279%	308%	337%
Capacité d'endettement	Dettes d'investissement/Fonds propres	12%	16%	16%
Capacité de remboursement	Capacité d'autofinancement/DMLT	315%	241%	262%
Ratio de liquidité	Actif d'exploitation/Dette à court terme	157%	231%	184%
Poids des intérêts	Frais financiers/Chiffre d'affaires	8%	3%	4%

La rentabilité économique d'exploitation a connu en 2004 une légère baisse. De 17,56% en 2003, elle passe à 16,52% en 2004. En effet, un résultat d'exploitation de 16,52 centimes est enregistré sur chaque dinar de chiffre d'affaires réalisé.

Quant à la rentabilité financière, celle-ci a enregistré une augmentation appréciable. En 2003, chaque dinar des fonds engagés (Total des fonds propres) a été rémunéré à 11,06 centimes, le gain a atteint cette année le niveau de 15,62 centimes par dinar.

Le niveau de ces deux ratios de rentabilité trouve son explication dans la tendance en 2004 de l'utilisation des fonds externes dans le financement de l'activité de l'entreprise, augmentant ainsi la proportion des dettes d'une manière plus grande que celle de l'accroissement des fonds propres.

Une baisse du point mort est constatée en 2001 et en 2002. Cependant, l'année 2003 et l'année 2004 ont vu la reprise à la hausse du seuil de rentabilité grâce à une importante augmentation du chiffre d'affaires.

Pour l'année 2004, le chiffre d'affaires généré pendant 1,70 mois représente un excédent sur les charges d'exploitation. Autrement dit, 10,30 mois d'activité sont intégralement affectés à la couverture des charges d'exploitation alors qu'on a consacré en 2003 10,35 mois.

Par comparaison aux frais de personnel, le résultat net et le chiffre d'affaires ont augmenté avec des proportions plus grandes que l'accroissement de la masse salariale, alors que l'inverse s'est produit avec le résultat d'exploitation.

IV-6- Tableau d'Affectation des Résultats :

Les résultats des cinq derniers exercices (1999, 2000, 2001, 2002, 2003) ont été affectés par l'Assemblée Générale de l'ENAFOR, réunie en sessions ordinaires conformément à la réglementation en vigueur, comme suit :

Intitulé	En milliers de Dinars				
	2000	2001	2002	2003	2004
Résultat Net	1.675.102	1.413.136	1.385.452	1.113.872	1.825.271
Reports à nouveau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Réserves légales	40.000	33.000	106.929	130.071	130.000
Réserves réglementées	1.219.872	1.271.822	1.219.591	920.838	1.524.258
Réserves facultatives	224.060	48.174	8.826	12.788	110.937
Dividendes	100.000	60.000	50.000	50.000	60.000
Tantièmes	105	140	105	175	175

IV-7- Tableau des Emplois et des Ressources :

Le Tableau de financement des exercices 2002, 2003 et 2004 de l'ENAFOR se présente comme suit :

EMPLOIS	2002	2003	2004
Investissements	3 896 018	2 248 766	5 735 133
Placement Financiers	1 166 000	-	104 500
Dividendes	50 000	50 000	60 000
Remboursement Emprunts	1 394 221	1 415 033	396 731
Augmentation Fonds de Roulement	1 727 297	1 254 941	
TOTAL EMPLOIS	8 233 536	4 968 740	6 296 364

RESSOURCES	2002	2003	2004
<i>Résultat net</i>	1 385 452	1 113 872	1 825 270
<i>Dotations aux Amortissement</i>	2 048 630	2 483 527	2 716 466
Cash-Flow Net	3 434 082	3 597 398	4 541 736
Augmentation du Capital	3 340 000	-	-
Cession d'Investissement	64 347	721 341	507 680
Nouveaux Emprunts	1 395 107	650 000	829 866
Diminution Fonds de Roulement	-	-	417 082
TOTAL RESSOURCES	8 233 536	4 968 740	6 296 364

IV-8- Tableau des Filiales et Participations :

Filiale et Participation	Capital (KDA)	Réserves et reports à nouveau avant affectation des résultats	Fraction du Capital détenu	Valeur Comptables des Titres détenus en KDA	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes en KDA	Résultat net en KDA	Dividendes encaissés par la société
--------------------------	---------------	---	----------------------------	---	---	--------------------------------------	--------------------------------------	---------------------	-------------------------------------

FILIALES DONT PLUS DE 50% DU CAPITAL EST DETENU PAR ENAFOR

NEANT									
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PARTICIPATION INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50% DU CAPITAL DETENU PAR ENAFOR

NAFTOGAZ	30.000		15%	4.500			291.834	3.625	
----------	--------	--	-----	-------	--	--	---------	-------	--

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de ENAFOR :

V-1-1- L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des actionnaires, à savoir:

- Mr DJEBBOUR, Karim, représentant le Holding Sonatrach - Services Pétroliers
- Mr MAHDI Moussa, représentant la Société de Gestion des Participations "INDJAB"
- M. LAOUADI Mohammed, Secrétaire Général

Elle est présidée par le représentant du Holding Sonatrach - Services Pétroliers.

V-1-2- Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Cinq (05) représentants du Holding Sonatrach - Services Pétroliers dont Le Président, PDG de l'ENAFOR
- Quatre (04) représentants de la Société de Gestion des Participations « INDJAB »
- Deux (02) représentants des travailleurs ENAFOR

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président Directeur Général de ENAFOR.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'AGO.

La durée du mandat est fixée à six (06) années renouvelables par tiers (1/3) tous les deux ans.

Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou à la demande d'un tiers de ses membres.

V-2- Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration et des Cadres Dirigeants :

- a. L'Assemblée Générale de l'ENAFOR a fixé le jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'Administration à 5 000 dinars brut, par membre et par réunion.
- b. Le montant total de la rémunération des cadres dirigeants d'ENAFOR s'élève à 23.897.851,94 dinars pour l'exercice 2004.

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil d'Administration et les Principaux Cadres Dirigeants :

V-3-1- Membres du Conseil d'Administration :

NOM	Prénom	Représentant	Fonction
LAOUADI	Mohammed	Holding-SPP	Président Directeur Général
BENCHAREF	Djaouid	Holding-SPP	Directeur PED (Activité Amont)
DJEBLI	Ahmed	Holding-SPP	Chef Dept Consolidation (DCG Finances), Sonatrach
SI MOHAMED	Rachid	Holding-SPP	Chef de Groupe (Direction Centrale Juridique), Sonatrach
BOUZID	Hakim	Holding-SPP	Chef Dept (Direction Centrale HSE), Sonatrach
BOUSRI	Saad	SGP INDJAB	Cadre INERGA
SAIB	Youcef	SGP INDJAB	Cadre Groupe Est GEPCO
BOURAHLA	Ali	SGP INDJAB	Cadre COSIDER
IZRI	Mouloud	SGP INDJAB	Cadre COSIDER
BOUCHOUR	Mouloud	Travailleurs	ENAFOR
BARCHI	Abdelouahab	Travailleurs	ENAFOR

V-3-2- Cadres Dirigeants :

NOM	Prénom	Fonction	Date de prise de Fonction
LAOUADI	Mohammed	PDG	11/2005
SAID	Rabah	DGA/Economie	01/2003
MAMOU	Mohamed	DGA/Logistique	12/1999
DIBOUNE	Mustapha	Directeur Forage	2000
HADJADJ	Sebti	Directeur Work-Over	1999
BOURENANE	Mohamed	Directeur Transport	2000
EL-HACHEMI	Ahmed	Directeur Etudes & Engineering	2000
BELABDI	Kader	Directeur Approvisionnement	2003
BOUKHRISSA	Rabah	Directeur Hôtellerie & Moyens Communs	02/2001
BRAHIMI	Djamel	Directeur Maintenance Pétrolière	2001
BOUKHAROUBA	Abdelouahab	Directeur Technologie de l'Information	09/1999
OULARBI	Larbi	Directeur Ressources Humaines	12/2002
SLIMANI	Yacine	Directeur Finances & Comptabilité	07/2001
ZOUBIRI	Abdelkader	Directeur Marketing	2003
BOUAROUA	Lekhmissi	Directeur HSE	2003

V-4- Politique de Communication :

ENAFOR dispose d'une structure communication et écoute client (cellule chargée de la communication interne et externe), dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable** : M. ALLAOUNIA Salim
- **Tél / Fax** : 029.73.55.54

Dans le cadre de la communication à l'extérieur, l'ENAFOR participe à des rencontres en Algérie et à l'étranger. A ce titre, l'Entreprise est présentée par les supports d'information ci-après :

- Prospectus et CD-ROM
- Pages publicitaires et publi-reportages insérés dans des revues spécialisées algériennes et étrangères.

ENAFOR dispose également d'un Site Web <http://www.ENAFOR.com> sur lequel des informations à caractère public sont disponibles.

Sur le plan interne :

- Diffusion d'une publication trimestrielle : "**ENAFOR journal**"

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, ENAFOR envisage d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Journal ENAFOR
- Revues spécialisées
- Son Site Web.
- Le site de la COSOB : <http://www.cosob.org>

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes audient la société :

Nom et Prénom : DAOUDI Mohamed Salah

Adresse : Cité Nouvelle Kouba, 100 Logements B.A1, Annaba

Qualité : Commissaire aux Comptes

Durée du mandat : 03 ans pour les exercices 2003/2005

Nom et Prénom : BOUAIDJRA Bachir

Adresse : Cité Said Hamdin, Bt B3, N°15, Alger.

Qualité : Commissaire aux Comptes

Durée du mandat : 3 ans pour les exercices 2004/2006.

CHAPITRE VI- EVOLUTION RECENTE ET BUT DE L'EMISSION

VI-1- Evolution récente :

VI-1-1- Faits marquants de l'exercice 2004 :

L'ENAFOR confirme sa croissance devant les perspectives prometteuses de développement de l'amont du groupe Sonatrach. Le premier semestre 2005 a été marqué par les faits suivants :

- Signature du nouveau contrat Sonatrach 2005-2007
- Octroi du contrat PDO-Oman (Saih Rawl)
- Création d'une joint-venture avec Weatherford dénommée « MSIS » (Machine Shop & Instruments Services)
- Signature de deux contrats avec GTFT et Sinopec
- Décision de transfert des actions NAFTOGAZ vers Sonatrach
- Réalisation d'une performance record sur les puits OMPZ#552 (4295 m en 34,25 jours)
- Approbation de la création d'une filiale pour le projet Oman dénommée ENAFOR.LLC

VI-1-2- Situation de la production au 30 juin 2005:

Sur le plan physique et comptable, la situation de l'ENAFOR au 30 juin 2005 est présentée dans les tableaux suivants :

VI-1-2-1- Production:

	2^{ème} Trim. 2004	Cumul fin Juin 2004	2^{ème} Trim. 2005	Cumul fin Juin 2005
Mètres Forés (m)	44 908,0	91 870,0	39 521,5	88 185,5
Développement	24 686,0	65 541,0	36 582,0	68 170,0
Exploration	20 222,0	26 329,0	2 939,5	20 015,5
Mois Appareils (MA)	58,05	117,23	61,45	121,47
Développement	24,73	49,21	21,96	41,22
Exploration	7,75	16,50	9,21	20,60
Work-Over	25,57	51,52	30,28	59,65

	2^{ème} Trim. 2004	Cumul fin Juin 2004	2^{ème} Trim. 2005	Cumul fin Juin 2005
Profondeur Moyenne (m)	3 090	2 811	3 269	2 995
Rendement (m/MA)	1 318	1 370	1 364	1 426
Développement	998	1 332	1 666	1 654
Exploration	2 609	1 596	319	972
Puits Terminés	14	31	19	34
Huile	9	18	15	28
Gaz	5	12	3	5
Abandonné		1	1	1
Capacité de Production	25,00	25,00	27,50	26,08
<i>En activité</i>	23,17	23,73	25,37	24,68
Développement	9,80	9,56	9,68	8,63
Exploration	3,19	3,64	4,36	4,68
Work-Over	10,18	10,53	11,33	11,37
<i>En Hors activité</i>	1,83	1,27	2,13	1,40
Dont rénovation	0,82	0,47	1,00	0,50

VI-1-2-2- Dépenses d'Investissements :

	En milliers de Dinars			
	2^{ème} Trim 2004	Cumul fin Juin 2004	2^{ème} Trim 2005	Cumul fin Juin 2005
Investissements Locaux	38 907	43 239	37 740	110 177
Renouvellement d'équipements	38 807	43 139	17 934	90 371
Aménagement et extension d'infrastructures	100	100	19 806	19 806
Investissements étrangers	261 615	1 912 916	5 182 559	6 103 856
TOTAUX	300 522	1 956 155	5 220 299	6 214 033

VI-1-2-3- Agrégats de Production :

	En milliers de Dinars			
	2 ^{ème} Trim 2004	Cumul fin Juin 2004	2 ^{ème} Trim 2005	Cumul fin Juin 2005
Chiffres d'affaires	3 077 089	6 053 184	3 137 872	6 271 298
Valeur ajoutée	2 281 601	4 603 378	2 164 316	4 578 006
Frais de Personnel	924 575	1 880 916	920 279	1 809 138
Frais Financiers	90 248	128 418	156 914	229 086
Trésorerie	2 965 208	2 965 208	1 982 016	1 982 016
Créances Clients	1 969 271	1 969 271	2 687 943	2 687 943

VI-1-2-4- Compte d'exploitation et Bilans intérimaires :

Les tableaux des comptes de résultats et les bilans intérimaires au 30 juin 2005 et au 30 juin 2004 se présentent comme suit :

TCR Désignation	Montants en milliers de Dinars	
	30/06/2005	30/06/2004
Ventes de marchandises	3 045	5 389
Marchandises consommées	2 150	4 003
MARGE BRUTE	894	1 386
Marge brute	894	1 386
Production vendue		
Production stockée		
Production de l'entreprise pour elle-même		
Prestations fournies	6 271 298	6 053 184
Transfert de charges de production	44 175	33 164
Matières et fournitures consommées	1 116 603	997 350
Services	621 759	496 895
VALEUR AJOUTEE	4 578 006	4 593 489
Valeur ajoutée	4 578 006	4 593 489
Produits divers	2 115	1 715
Transfert de charges d'exploitation	1 593	27 710
Frais du personnel	1 809 138	1 880 916
Impôts et taxes	113 272	154 668
Frais financiers	228 495	128 481
Frais divers	49 400	18 662
Dotations aux amort & prov	1 447 625	1 258 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	933 783	1 181 798
Produits hors exploitation	93 694	91 053
Charges hors exploitation	95 540	138 147
RESULTAT HORS EXPLOITATION	- 1 845	- 47 094
Résultat d'exploitation	933 783	1 181 798
Résultat hors exploitation	- 1 845	- 47 094
RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	931 938	1 134 704
impôts sur les Bénéfices		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	931 938	1 134 704

La baisse du résultat entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2004 est due en grande partie à l'entrée en amortissement des deux appareils de forage acquis au début de 2005.

ACTIF	Montants en milliers de Dinars	
	30/06/2005	30/06/2004
Frais préliminaires	-	-
Valeurs incorporelles	-	-
Terrains	36 268	35 053
Equipement de Production	5 572 071	6 353 713
Equipements Sociaux	509 051	473 298
Investissement en Cours	4 172 102	1 198 757
<i>Amortissement en cours</i>	-	- 1 258 389
INVESTISSEMENT	10 289 492	6 802 432
Matières et Fournitures	2 692 506	1 912 241
Stock à l'extérieur	241 830	171 129
STOCKS	3 539 656	2 083 370
Créances d'investissement	2 638 036	2 347 821
Créances de stock	31 996	4 197
Créances s/assoc et stés app	-	-
Avances pour comptes	183 566	145 722
Avances d'exploitation	320 944	253 805
Créances sur clients	2 606 920	1 968 917
Disponibilités	493 337	1 305 442
Compte débiteur du passif	-	-
CREANCES	6 274 799	6 025 906
TOTAL ACTIF	20 103 947	14 911 708

PASSIF	Montants en milliers de Dinars	
	31/06/2005	31/06/2004
Fonds social	4 000 000	4 000 000
Prime d'apport		
Réserves légales	4 911 409	2 147 273
Titres participatifs	2 500 000	2 500 000
Résultat en inst d'affectation		1 113 872
Prov p/pertes et charges	215 560	308 199
FONDS PROPRES	11 626 969	10 069 343
Dettes d'investissement	5 593 440	2 307 973
Dettes de Stocks	154 738	87 613
Détention pour compte	339 580	236 234
Dettes/assoc/stés app	60 000	13 125
Dettes d'exploitation	1 323 554	926 354
Avances commerciales	73 727	136 363
Dettes financières		
Comptes créditeurs actif		
DETTES	7 545 040	3 707 662
RESULTAT DE L'EXERCICE	931 938	1 134 704
TOTAL PASSIF	20 103 947	14 911 709

VI-2- But de l'émission et Perspectives d'avenir :

Depuis l'avènement des réformes économiques et l'ouverture du marché pétrolier aux investissements et aux contractants de forage étrangers, l'ENAFOR a défini une stratégie basée sur la réhabilitation et la remise aux standards internationaux de son parc d'appareils, des infrastructures pétrolières notamment, et des moyens qui leur sont liés, par des actions de rénovation/modernisation et/ou de renouvellement. Le montant global des investissements prévus durant la période 2005-2010 est de 291,160 millions de dollars, soit plus de 21 milliards de dinars. Le forage et le work-over se verront consacré plus de 75% du programme des investissements. En dehors des acquisitions d'appareils de forage qui feront l'objet d'un financement externe

(dont une partie par l'emprunt obligataire objet de la notice information), le reste du programme sera autofinancé.

VI-2-1- Le Marché :

Au plan de son développement, les perspectives prometteuses en matière de marché que procurent les contrats d'association et la reprise d'activité, notamment du work-over dont la demande est de plus en plus croissante, permettront à l'ENAFOR de décrocher de nouveaux contrats et placer en conséquence d'autres appareils.

Les marchés extérieurs constitueront également une des préoccupations de l'ENAFOR et ce dans le but de conforter son plan de charge. Les prévisions d'activités pour le compte de SONATRACH occuperont 70% des capacités. Les 30% des capacités restantes seront placées au profit des sociétés étrangères (associés de Sontarach).

VI-2-2- Les Orientations :

La stratégie de l'entreprise, pour les cinq prochaines années se fonde sur un environnement socio-économique dans lequel les lois du marché seront de plus en plus opérantes. L'ouverture du marché algérien aux sociétés étrangères et les nouvelles dispositions en matière de passation de marché appelées à régir le marché des services pétroliers (appels d'offres) se traduiront par des changements profonds des règles commerciales en rendant ainsi, le marché de plus en plus exigeant et concurrentiel.

Le plan d'action adopté est le suivant :

- Parachèvement du programme HSE initié en février 2000.
- Consolidation et renforcement du système qualité afin de préserver la bonne image de l'entreprise.
- Application des normes d'effectifs au niveau des différentes structures de l'entreprise et accélération du processus engagé.

- Rationalisation des ressources humaines en passant progressivement de la logique poste de travail (étroite et coûteuse) à la logique emploi (valorisante et économique).
- Amélioration du cadre de vie et de travail sur les chantiers et les bases.
- Optimisation des capacités de production par une politique de maintenance adaptée.
- Poursuite du programme de modernisation et de certification de l'outil de production.
- Renforcement des capacités de production par l'acquisition de quatre appareils de forage 2000 HP.
- Poursuite et renforcement des actions d'optimisation des flux de trésorerie en améliorant l'effort de recouvrement des créances.
- Poursuites et approfondissement des actions d'assainissement du patrimoine et des stocks.
- Poursuite des efforts de maîtrise des coûts de production en réalisant des économies sur les dépenses compressibles.
- Mise en place du système de gestion intégré ERP (*Enterprise Resource Planning*)
- Modernisation des moyens et méthodes de gestion.
- Prospection et exploitation de toutes les possibilités qui pourraient se présenter pour un partenariat sous diverses formes (association et/ou filialisation ou autres).

VI-2-3- Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement de l'ENAFOR sur l'horizon 2005-2010 est le suivant :

Investissements en milliers de dinars					
2005	2006	2007	2008	2009	2010
8.000.000	9.3337.000	1.125.000	1.125.000	1.125.000	1.125.000

VI-2-3- Financement du programme d'Investissement :

Le financement du programme d'investissement est basé en large part sur l'autofinancement rendu possible grâce aux cash-flows dégagés et aux ressources du fonds de roulement disponibles au 31/12/2004.

VI-2-4- Perspectives d'avenir :

Le plan de financement des investissements de l'entreprise sur l'horizon 2005-2010 se présente comme suit :

En milliers de dinars								
Emplois	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Cumul	%
Investissements	8 000 000	9 337 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	21 837 000	39%
Dividendes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000	1%
Remboursement Emprunts	571 916	1 159 348	1 686 219	1 408 576	875 243	372 881	6 074 184	11%
Remb Emp Obligataire	-	-	-	-	-	8 000 000	8 000 000	14%
Augmentation Fds de Rlmnt	8 309 497	-	2 989 394	3 332 201	4 580 579	-	19 211 670	35%
TOTAL EMPLOIS	16 931 413	10 546 348	5 850 613	5 915 777	6 630 822	9 547 881	55 422 854	100%
Ressources	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Cumul	%
Résultat net	481 413	408 866	615 613	830 777	1 695 822	1 304 218	5 336 710	10%
Dotations aux Amortissement	3 450 000	4 302 500	5 235 000	5 085 000	4 935 000	4 535 000	27 542 500	50%
Capacité d'Autofinancement	3 931 413	4 711 366	5 850 613	5 915 777	6 630 822	5 839 218	32 879 210	59%
Cession d'Investissement	-	-	-	-	-	100 000	100 000	0%
Nouveaux Emprunts	5 000 000	-	-	-	-	-	5 000 000	9%
Emprunt Obligataire	8 000 000	-	-	-	-	-	8 000 000	14%
Diminution Fds de Rlmnt	-	5 834 982	-	-	-	3 608 662	9 443 644	17%
TOTAL RESSOURCES	16 931 413	10 546 348	5 850 613	5 915 777	6 630 822	9 547 881	55 422 854	100%

Les principaux agrégats financiers de l'entreprise évolueront comme suit.

En milliers de dinars						
Désignation	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds Propres	11 564 617	11 997 888	12 342 908	12 874 000	13 175 463	14 437 203
Résultats Nets	481 413	408 866	615 613	830 777	1 695 822	1 304 218
Total Fonds Propres	12 046 030	12 406 755	12 958 521	13 704 777	14 871 284	15 741 422
Dettes MLT	5 644 913	3 470 331	1 786 758	404 315	-	-
Emprunt obligataire	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	-
Total DMLT	13 644 913	11 470 331	9 786 758	8 404 315	8 000 000	-
DMLT/Fonds Propres	113%	92%	76%	61%	54%	0%
Capitaux permanents	25 690 943	23 877 086	22 745 279	22 109 092	22 871 284	15 741 422
Fonds Propres/Capitaux permanents	47%	52%	57%	62%	65%	100%
Immobilisations	14 812 230	18 833 355	14 712 155	10 743 767	6 925 380	3 404 180
Fonds de Roulement	10 878 713	5 043 731	8 033 124	11 365 325	15 945 904	12 337 242
Besoin en Fonds de Roulement	2 516 788	3 415 983	4 803 170	5 996 185	7 001 889	9 051 256
Besoins de Trésorerie	-8 361 925	-1 627 748	-3 229 955	-5 369 140	-8 944 016	-3 285 986
Marge d'Endettement Résiduelle	-1 600 000	900 000	3 100 000	5 300 000	6 800 000	15 700 000
Cash Flow Brut	4 037 089	4 801 117	5 985 748	6 098 143	7 003 075	6 125 510
Cash Flow Net	3 931 413	4 711 366	5 850 613	5 915 777	6 630 822	5 839 218

Les cash-flows futurs et les fonds de roulement de l'entreprise devraient lui permettre de faire face à ses engagements et financer ses investissements.

Sur l'horizon 2005-2010, le chiffre d'affaires devrait connaître une certaine progression jusqu'à 2008 du fait de la poursuite d'acquisition des appareils neufs

Le niveau appréciable des cash-flows affiché découle d'un résultat annuel moyen régulier et de l'importance des dotations aux amortissements

La trésorerie resterait excédentaire durant toute la période 2005-2010 malgré l'autofinancement d'une partie importante du programme d'investissement.

Les résultats nets seraient bénéficiaires sur toute la période passeront de 481 millions de dinars en 2005 à 1,3 milliards de dinars en 2010.

Les indicateurs d'exploitation prévisionnels sur l'horizon 2005-2010 se présenteront comme suit :

TCR	En milliers de dinars					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ventes de marchandises	8 102	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Marchandises consommées	6 438	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
MARGE BRUTE	1 664	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Marge brute	1 664	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Production de l'entreprise pour elle-même	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Prestations fournies	13 060 000	14 800 000	16 800 000	17 100 000	17 100 000	17 100 000
Transfert de charges de production	50 000	25 000				
Matières et fournitures consommées	2 651 180	3 004 400	3 410 400	3 471 300	3 471 300	3 471 300
Services	1 136 220	1 287 600	1 461 600	1 487 700	1 487 700	1 487 700
VALEUR AJOUTEE	9 424 264	10 585 000	11 980 000	12 193 000	12 193 000	12 193 000
Valeur ajoutée	9 424 264	10 585 000	11 980 000	12 193 000	12 193 000	12 193 000
Produits divers	22 471	20 000	20 000	20 000	940 000	120 000
Transfert de charges d'exploitation	47 356	50 000	55 000	60 000	60 000	60 000
Frais du personnel	4 150 000	4 553 000	4 800 000	5 000 000	5 100 000	5 200 000
Impôts et taxes	302 700	341 530	384 000	392 000	393 000	394 000
Frais financiers	521 597	869 353	785 252	682 857	596 925	553 490
Frais divers	110 000	90 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Dotations aux amortissement et provisions	3 450 000	4 302 500	5 235 000	5 085 000	4 935 000	4 535 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	959 794	498 617	750 748	1 013 143	2 068 075	1 590 510
Produits hors exploitation						
Charges hors exploitation	372 705					
RESULTAT HORS EXPLOITATION	- 372 705	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	959 794	498 617	750 748	1 013 143	2 068 075	1 590 510
Résultat hors exploitation	- 372 705	-	-	-	-	-
RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	587 089	498 617	750 748	1 013 143	2 068 075	1 590 510
impôts sur les Bénéfices	105 676	89 751	135 135	182 366	372 254	286 292
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	481 413	408 866	615 613	830 777	1 695 822	1 304 218

Les bilans prévisionnels se présenteront comme suit :

Tableau des Bilans Prévisionnels en milliers de dinars						
Actif	2005	2006	2007	2008	2009	2010
INVESTISSEMENT	12 743 480	17 777 980	13 667 980	9 707 980	5 897 980	2 487 980
STOCKS	4 044 728	5 165 328	6 459 928	7 780 628	9 101 328	10 422 028
CREANCES	12 898 487	5 218 566	7 218 545	9 478 061	13 361 029	7 448 530
TOTAL ACTIF	29 686 695	28 161 873	27 346 452	26 966 669	28 360 336	20 358 537
Passif	2005	2006	2007	2008	2009	2010
FONDS PROPRES	11 504 617	11 937 888	12 282 908	12 814 000	13 115 463	14 377 203
DLMT	16 274 677	15 115 330	13 429 110	12 020 534	11 145 291	2 772 410
DCT	1 425 988	699 788	1 018 821	1 301 357	2 403 761	1 904 706
RESULTAT DE L'EXERCICE	481 413	408 866	615 613	830 777	1 695 822	1 304 218
TOTAL PASSIF	29 686 695	28 161 873	27 346 452	26 966 668	28 360 336	20 358 537

CHAPITRE VII- INFORMATIONS CONCERNANT LA GARANTIE

VII-1- Structure de la Garantie en Capital et en Intérêts :

L'emprunt obligataire objet de la présente notice d'information bénéficie d'une caution solidaire et personnelle par SONATARCH, limitée sur le principal du montant nominal émis, des intérêts, commissions, frais et accessoires y afférent, suivant les conditions applicables à l'émetteur, en vertu d'une caution personnelle et solidaire de Sonatrach N° 736/FIN/05 jointe au point (VII-3).

VII-2- Présentation du Garant :

VII-2-1- Dénomination Sociale du Garant :

La société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, a pour dénomination sociale « SONATRACH ».

VII-2-2- Forme Juridique du Garant :

SONATRACH est une société par actions régie par la législation en vigueur sous réserves des dispositions statutaires définies dans les décrets présidentiels suivants :

- N° 63-491 du 31 décembre 1963 ;
- N° 66-296 du 22 septembre 1966 ;
- N° 98-48 du 11 février 1998 ;
- N° 2000-271 du 23 septembre 2000.

VII-2-3- Objet Social du Garant :

SONATRACH a pour objet social, tant en Algérie qu'à l'étranger :

- La prospection, la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures
- Le développement, l'exploitation et la gestion des réseaux de transport, de stockage et de chargement des hydrocarbures
- La liquéfaction du gaz naturel, le traitement et la valorisation des hydrocarbures gazeux

- La transformation et le raffinage des hydrocarbures
- La commercialisation des hydrocarbures
- Le développement de toutes formes d'activités conjointes en Algérie et hors d'Algérie avec des sociétés algériennes et/ou étrangères. La prise et la détention de tous portefeuilles d'actions. Les prises de participation et autres valeurs mobilières dans toutes sociétés existantes ou à créer en Algérie ou à l'étranger.
- L'approvisionnement des pays en hydrocarbures à moyen et long terme.
- L'étude, la promotion et la valorisation de toute activité ayant un lien direct ou indirect avec l'industrie des hydrocarbures et de toute activité pouvant engendrer un intérêt pour SONATRACH et, généralement, toute opération de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

VII-2-4- Capital Social du Garant :

SONATARCH dispose d'un capital social de deux cents soixante-dix sept milliards de Dinars (277.000.000.000 DA), réparti en deux cents soixante-dix sept milles (277.000) actions d'un million de dinars (1.000.000 DA) chacune, entièrement souscrites et libérées par l'Etat.

VII-2-5- Numéro d'Inscription du Garant au Registre du Commerce :

SONATARCH est immatriculée au Centre Nationale du Registre de Commerce sous le numéro : 84 B 438 du 11 Août 1984.

VII-2-6- Adresse du Siège Social du Garant :

Le siège social de SONATARCH est situé à Djenane El Malik, Hydra, Alger.

VII-2-7- Organes du Garant :

SONATRACH est dotée des organes suivants :

- L'Assemblée Générale.
- Le Conseil d'Administration.
- Le Comité Exécutif.

VII-2-8- Lieu de Consultation des Documents Juridiques du Garant :

Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGEX) de SONATRACH peuvent être consultés au niveau du Secrétariat Général de la société.

Les rapports des commissaires aux comptes sont déposés au niveau de la Direction Audit et Systèmes de la Société.

VII-2-8- Informations Financières du Garant :

Les rapports annuels et financiers des exercices 2002, 2003 et 2004 sont disponibles sur le site Internet <http://www.sonatrach-dz.com>

Les tableaux de comptes de résultats de SONATRACH pour les exercices 2001, 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

	En millions de Dinars			
Désignation	2001	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	1 540 256	1 569 477	1 988 655	2 450 765
Production stockée	1 402	172	3 639	6 616
Production d'immobilisation et de stocks	58 833	74 715	57 941	71 055
Marchandises, matière et services consommés	464 396	479 630	568 069	662 604
Valeur ajoutée	1 136 095	1 164 734	1 482 166	1 865 832
Produits divers	6 138	11 935	8 066	6 141
Frais du personnel	39 651	44 542	46 902	50 214
Impôts et taxes	12 137	11 614	14 592	5 690
Frais financiers	72 768	131 816	172 047	234 036
Frais divers	1 545	4 277	2 923	3 250
Dotations aux amortissements et provisions	111 178	119 828	139 931	172 947
Résultat d'exploitation	904 953	864 592	1 113 837	1 405 837
Charges hors exploitation	124 419	132 196	94 053	139 157
Produits hors exploitation	73 866	75 921	104 599	122 874
Résultat hors exploitation	-50 553	-56 275	10 545	-16 283
Résultat Brut	854 400	808 317	1 124 382	1 389 553
Impôt sur le résultat	677 321	633 413	832 616	1 048 061
Résultat net	177 079	174 904	291 766	341 492

Les bilans des exercices 2001, 2002, 2003 et 2004 de SONATRACH se présentent comme suit :

Actif	En millions de Dinars			
	2001	2002	2003	2004
Investissements	957 688	1 155 058	1 299 232	1 377 072
Frais préliminaires	6 443	6 624	6 684	6 699
Valeurs incorporelles	802	550	924	1 636
Terrains	2 491	3 209	3 257	3 550
Equipements de production	623 672	672 833	746 438	867 848
Equipements Sociaux	21 406	25 234	34 032	37 197
Etude et Travaux recherche d'hydrocarbures	8 242	11 414	17 698	19 282
Investissement en cours	294 632	435 194	490 199	440 859
Stocks	80 025	88 371	87 808	96 042
Marchandises		1 475		
Matières et fournitures	63 993	71 752	69 907	69 231
Produits et travaux en cours				
Produits finis	13 145	13 317	16 955	23 572
Stock à l'extérieur	2 887	1 826	946	3 239
Créances	615 917	819 810	977 910	1 199 448
Créances d'investissement	19 684	43 862	47 812	79 448
Créances d stocks	1 008	1 419	4 172	5 674
Créance sur asso et s/app	247 766	295 847	346 537	433 685
Avances pour compte	5 297	3 310	6 376	8 041
Avances d'exploitation	45 548	52 279	100 578	24 430
Créances sur clients	129 659	174 670	183 189	210 725
Disponibilités	79 308	143 187	219 294	377 306
Comptes débiteurs du passif	87 647	105 236	69 951	60 140
Total de l'Actif	1 653 630	2 063 239	2 364 950	2 672 562

Passif	En millions de Dinars			
	2001	2002	2003	2004
Fonds Propres	669 671	800 905	870 347	1 072 338
Fonds social statutaire	245 000	245 000	277 000	277 000
Réserve légale	17 861	24 500	24 500	27 700
Réserves facultatives	286 053	391 493	496 381	704 947
Subventions reçues	184	184	184	184
Subventions inscrites à produits exceptionnels	-2	-35	-68	-101
Biens dévolus par l'Etat	31 943	31 984		
Résultats en instance d'affectation				
Provisions pour pertes et charges	88 632	107 779	72 350	62 608
Dettes	806 880	1 087 430	1 202 837	1 258 731
Dettes d'investissements	299 601	266 719	239 142	199 569
Dettes de stocks	2 849	4 086	4 933	5 575
Détention pour compte	4 959	8 043	9 147	13 244
Dettes envers associés et Stés apparentées	404 188	666 724	782 028	872 811
Dettes d'exploitation	66 789	112 388	123 654	128 926
Avances commerciales	2 471	2 654	2 965	3 119
Dettes financières			5 900	256
Comptes créditeurs de l'actif	26 023	26 815	35 069	35 231
Résultats de l'exercice (avant affectation)	177 079	174 904	291 766	341 492
Total du Passif	1 653 630	2 063 239	2 364 950	2 672 562

La structure financière de SONATRACH pour les exercices 2002, 2003 et 2004 est la suivante :

Désignation	En millions DA		
	2002	2003	2004
Capitaux permanents	1 700 624	1 960 893	2 246 545
Actif immobilisé	1 245 887	1 408 930	1 463 375
Fonds de Roulement	454 737	551 963	783 171
Actif d'exploitation	667 541	730 041	825 181
Dette à court terme	355 803	397 187	419 131
Besoins en fond de roulement	311 738	332 854	406 051
Excédent de financement	142 999	219 109	377 120

Les principaux ratios financiers de SONATRACH pour les exercices 2002, 2003 et 2004 sont les suivants :

Intitulé	Désignation	2002	2003	2004
Rentabilité économique de l'activité courante	Résultat d'exploitation/Capitaux permanents	51%	57%	63%
	Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	55%	56%	57%
	Résultat d'exploitation/Production de l'exercice	53%	55%	56%
Capacité d'endettement	Dettes d'investissement/Fonds propres	31%	22%	15%
Capacité de remboursement	Capacité d'autofinancement/DMLT	38%	46%	56%
Ratio de liquidité	Actif d'exploitation/Dette à court terme	1,88	1,84	1,97
Service de la dette	Frais Financiers/DMLT	1%	1%	1%
Poids des intérêts	Frais financiers/chiffre d'affaires	1%	1%	0,32%
Poids de la dette sur les actifs de l'entreprise	Total dettes/Total actif	0,58	0,54	0,50
	Actif Total/Total actif (hors créances sur associés et sociétés apparentées)	0,68	0,63	1,19

VII-3- La Caution Personnelle et Solidaire



DIRECTION GROUPE FINANCES
Direction Financement:

N° 736/FIN/05

CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

CAUTION : ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH,
Société par actions au capital social de DA 277.000.000.000
immatriculée au registre du commerce sous le n° 84 B 438 du 11 août
1984
ayant son siège social à Djenane El Malik, Hydra Alger,
représentée par Monsieur REZAIGUIA Ali Directeur Exécutif
Finances, ayant tous pouvoir à l'effet des présents.

DEBITEUR : Entreprise Nationale de Forage, ENAFOR.
Société par actions au capital social de DA 4.000.000.000,
immatriculée au registre de commerce sous le n° 99B122720
ayant son siège social à Hassi-Messaoud, BP 211, Ouargla,
Représentée par Monsieur LAOUADI Mohammed, Président Directeur
Général, ayant tous pouvoir à l'effet des présentes.

Le Débiteur, entend recourir pour le financement d'une partie de ses investissements au marché obligataire domestique. Afin de bénéficier des meilleures conditions d'emprunt, il a sollicité la garantie de SONATRACH.

La Caution principal actionnaire et donneur d'ordre quasi unique du Débiteur, a un fort intérêt économique au développement de son activité, c'est pourquoi elle accorde sa garantie suivant décision du Conseil d'Administration n°51-07 du 01 décembre 2005.

Ceci sous réserve du visa de la COSOB.

La Caution ci-dessus désignée, déclare qu'elle se rend personnellement caution solidaire à hauteur de 100% du paiement ou du remboursement de toutes sommes que le Débiteur ci-dessus désigné, peut ou pourra devoir au titre de l'émission obligataire en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, intérêts de retard et indemnités.

Le présent engagement solidaire est limité à la somme en principal de huit milliards de dinars (8.000.000.000 DA) majorée à compter de la date d'émission des obligations, des intérêts, frais, commissions et accessoires y afférent, suivant les conditions applicables au Débiteur.

Cette garantie sera valable jusqu'à échéance des obligations émises.

De convention expresse, la caution s'interdit de se prévaloir de toutes subrogations, d'exercer toutes actions personnelles et d'une façon générale, d'élever toutes prétentions qui auraient pour résultat de la faire venir en concours avec les obligataires, tant que ceux-ci n'auront pas été désintéressés de la totalité des sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires qui ont été ci-dessus visés.

Il est bien entendu que le présent cautionnement n'affecte et ne pourra affecter en aucune manière, la nature et l'étendue de tous engagements et de toutes garanties, réels ou personnels, qui ont pu ou pourront être contractés ou fournis soit par la Caution, soit par le Débiteur, soit par tous tiers, et auxquels il s'ajoute ou s'ajoutera.

Tous droits, impôts, taxes, amendes, pénalités et frais auxquels le présent cautionnement, ainsi que son exécution, pourront donner lieu, seront à la charge de la caution.

Pour l'exécution des présentes, la Caution déclare faire élection de domicile en son siège sis, Djenane El Malik, Hydra, Alger.

Toutes demandes et significations seront faites aux adresse mentionnées ci-dessus et le tribunal dans le ressort duquel la caution est située sera seul compétent pour statuer sur tout ce qui concernera l'exécution des présentes, quelle que soit la partie défenderesse.

Fait à Alger, le 03 Décembre 2005.

Pour la CAUTION

Le Directeur Exécutif Finances

A.REZAÏGUIA

CHAPITRE VIII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION

VIII-1- Signature du Président Directeur Général de l'ENAFOR

" A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ".

VIII-2- Signature des Commissaires aux Comptes :

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ".

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa **N° 05-06 du 10 novembre 2005.**